



TLGIRT

SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

RAPPORT ANNUEL
Saison 2021-2022

**Tables locales de gestion intégrée
des ressources et du territoire (TLGIRT)**

Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

JUILLET 2022

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	I
LISTE DES FIGURES	II
LISTE DES ANNEXES	II
PRÉAMBULE	1
MANDAT	2
FONCTIONNEMENT DES TLGIRT	3
OBJECTIFS ANNUELS	4
ASSEMBLÉES DES PARTENAIRES DES TLGIRT	5
LES COMITÉS ET SOUS-COMITÉS DE TRAVAIL ACTIFS DES TLGIRT	6
TLGIRT LAC-SAINT-JEAN	6
TLGIRT SAGUENAY	8
PARTICIPATION AUX RENCONTRES	10
BILAN DES ÉVALUATIONS DES RENCONTRES	11
TLGIRT LAC-SAINT-JEAN	12
TLGIRT SAGUENAY	13
FORMATION DES DÉLÉGUÉS	15
RENCONTRE RÉGIONALE	16
PROJET ACQUISITION DE CONNAISSANCES	17
SORTIE TERRAIN	18
SITE WEB ET PORTAIL EPINET	19
FAITS MARQUANTS DE LA SAISON 2021-2022	20
CONSULTATIONS PUBLIQUES	21
CONCLUSION	22
ANNEXE 1 : COMPOSITION DU COMITE DE TRAVAIL DE LA TLGIRT LAC-SAINT-JEAN	
ANNEXE 2 : COMPOSITION DU COMITE DE TRAVAIL DE LA TLGIRT SAGUENAY	
ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE LA SATISFACTION DES PARTICIPANTS AU COMITE DE TRAVAIL DE LA TLGIRT LAC-SAINT-JEAN ET DE LA TLGIRT SAGUENAY	
ANNEXE 4 : REGISTRE DES RESOLUTIONS DE LA TLGIRT LAC-SAINT-JEAN	
ANNEXE 5 : REGISTRE DES RESOLUTIONS DE LA TLGIRT SAGUENAY	
ANNEXE 6 : TABLEAU DE SUIVI DES STRATÉGIE DES OBJECTIFS ANNUELS DES TLGIRT	
ANNEXE 7 : TABLEAU R10-R12 SUR LES ENJEUX DES TLGIRT	
ANNEXE 8 : FICHES ENJEU-SOLUTION ADOPTÉES PAR LA TLGIRT LAC-SAINT-JEAN	
ANNEXE 9 : FICHES ENJEU-SOLUTION ADOPTÉES PAR LA TLGIRT SAGUENAY	

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Cibles et résultats de l'occupation des sièges/rencontre	4
Tableau 2 : Répartition des sujets au comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean	6
Tableau 3 : Présentation d'un partenaire au comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean	7
Tableau 4 : Répartition des sujets au comité de travail de la TLGIRT Saguenay	8
Tableau 5 : Présentation d'un partenaire au comité de travail de la TLGIRT Saguenay	9
Tableau 6 : Bilan annuel de l'occupation des sièges aux rencontres des comités de travail des TLGIRT	10
Tableau 7 : Taux d'occupation des sièges pour chaque groupe d'intérêt des TLGIRT	10
Tableau 8 : Tableau utilisée pour évaluer le taux de satisfaction des délégués	11
Tableau 9 : Formulaire de la TLGIRT Lac-Saint-Jean	12
Tableau 10 : Formulaire de la TLGIRT Saguenay	13

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Taux de satisfaction des rencontres de la TLGIRT Lac-Saint-Jean de la saison 2021-2022	12
Figure 2 : Taux de satisfaction des rencontres de la TLGIRT Saguenay de la saison 2021-2022	13

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 :	COMPOSITION DU COMITE DE TRAVAIL DE LA TLGIRT LAC-SAINT-JEAN
ANNEXE 2 :	COMPOSITION DU COMITE DE TRAVAIL DE LA TLGIRT SAGUENAY
ANNEXE 3 :	QUESTIONNAIRE D'EVALUATION DE LA SATISFACTION DES PARTICIPANTS AU COMITE DE TRAVAIL DE LA TLGIRT LAC-SAINT-JEAN ET DE LA TLGIRT SAGUENAY
ANNEXE 4 :	REGISTRE DES RESOLUTIONS DE LA TLGIRT LAC-SAINT-JEAN
ANNEXE 5 :	REGISTRE DES RESOLUTIONS DE LA TLGIRT SAGUENAY
ANNEXE 6 :	TABLEAU DE SUIVI DES STRATÉGIE DES OBJECTIFS ANNUELS DES TLGIRT
ANNEXE 7 :	TABLEAU R10-R12 SUR LES ENJEUX DES TLGIRT
ANNEXE 8 :	FICHES ENJEU-SOLUTION ADOPTÉES PAR LA TLGIRT LAC-SAINT-JEAN
ANNEXE 9 :	FICHES ENJEU-SOLUTION ADOPTÉES PAR LA TLGIRT SAGUENAY

PRÉAMBULE

Le présent rapport est produit afin de présenter succinctement le bilan du travail accompli cette année par les deux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il s'adresse au premier chef à la direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) et aux partenaires des TLGIRT.

MANDAT

Lors de la sanction de la Loi sur l'Aménagement Durable du Territoire Forestier (LADTF) le 1^{er} avril 2010, la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'est vu confier la mise en place et la coordination des tables locales de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire (TLGIRT). Étant abolie au 31 mars 2015, la CRÉ a été remplacée par la Conférence régionale des Préfets (CRP). La MRC Maria-Chapdelaine a mandaté la CRP pour coordonner le fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire, mener les consultations publiques des PAFI et faire la reddition de comptes annuelle du PADF pour la durée de l'entente de délégation concernant la gestion du PADF jusqu'au 31 mars 2024.

En vertu de l'article 55 de la LADTF, les TLGIRT de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean doivent collaborer avec la Direction générale régionale (DGR) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vue de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) et opérationnel (PAFIO).

De plus, en vertu d'une approche régionale, les TLGIRT font également office de processus de participation du public dans le cadre de la norme d'aménagement forestier durable (SFI) en place sur le territoire.

FONCTIONNEMENT DES TLGIRT

La pandémie de COVID-19 a entraîné des répercussions importantes sur le déroulement de la saison 2021-2022 des TLGIRT. En effet, l'assemblée des partenaires et toutes les rencontres des comités de travail des deux TLGIRT ont été tenue virtuellement.

Pour la saison 2021-2022, la coordination et l'animation des comités de travail des TLGIRT ont été assumées par la CRP par l'entremise du coordonnateur. Cette prise en charge de l'animation par le coordonnateur n'est pas la meilleure option car elle limite le travail lié à la coordination. Cependant, dans un contexte de rencontres tenues virtuellement, assurer l'animation et la coordination par la même ressource peut être une solution envisagée temporairement.

OBJECTIFS ANNUELS

Sans se vouloir limitatifs, ces deux objectifs annuels ont été convenus pour la saison 2021-2022 par le comité régional de coordination des TLGIRTs du Saguenay–Lac-St-jean afin de gouverner nos actions pour le déroulement efficace des travaux du comité de travail :

1. Maintenir ou améliorer la participation des délégués aux TLGIRT tout au long de la saison 2021-2022

	Lac-Saint-Jean	Saguenay
Cible occupation siège/rencontre :	80 %	80 %
Résultats occupation siège :	78 %	71 %
Résultats occupation groupe d'intérêt :	95 %	90 %

Tableau 1 : Cibles et résultats de l'occupation des sièges/rencontre

- Mettre en place des actions afin de favoriser la participation des délégués;
 - Appliquer les règles de fonctionnement relatif à la présence des délégués et groupes d'intérêt;
 - Évaluer la satisfaction des délégués présents au comité de travail;
 - Animer les rencontres afin de maintenir des échanges respectueux;
 - Animer les rencontres afin que celles-ci soient interactives;
 - Planifier le temps nécessaire pour traiter adéquatement les enjeux, notamment le temps de débat requis pour laisser les délégués s'exprimer;
 - Vulgariser le contenu des présentations afin de permettre à l'ensemble des délégués de comprendre et participer activement aux échanges;
 - Remettre une documentation adéquate afin de permettre à l'ensemble des délégués de comprendre et participer activement aux échanges;
 - Respecter les règles de fonctionnement;
 - Assurer que la rencontre a contribué au mandat de la table.
- ### 2. Maximiser les conditions permettant à la TLGIRT d'influencer les différents exercices de planification (PAFIT et PAFIO)
- Accompagner adéquatement les nouveaux délégués dans l'acquisition des connaissances forestières
 - Faire preuve de flexibilité dans la façon de traiter les différents enjeux à la TLGIRT en fonction de l'intérêt exprimé par les délégués
 - Arrimer les travaux de la TLGIRT aux intérêts et priorités des délégués
 - Lors de la présentation des exercices de planification du MFFP, en amont des consultations publique et autochtone, prendre en compte les besoins exprimés des délégués afin d'adapter les méthodes de présentation;
 - Inviter les partenaires à participer aux différentes consultations publiques sur les exercices de planification du MFFP.

À la lumière de ces résultats, nous constatons que les taux de participations aux rencontres des TLGIRT sont similaires aux taux des années passées et légèrement inférieurs à la cible de 80%.

ASSEMBLÉES DES PARTENAIRES DES TLGIRT

L'assemblée des partenaires des TLGIRT Saguenay et Lac-Saint-Jean 2021 a été tenue le 23 septembre 2021. Pour des raisons sanitaires liées à pandémie de la COVID-19, cette rencontre a été tenue virtuellement. Nous avons transmis 380 courriels à des personnes ou organismes inscrits sur la liste des partenaires (représentants et substituts) des TLGIRT Saguenay et Lac-Saint-Jean. Afin de stimuler la participation à l'assemblée des partenaires, M. Sylvain Tremblay, *ing.f.* de la SOPFEU, a été invité à faire une présentation sur la SOPFEU.

À chaque année, lors de l'assemblée des partenaires, les partenaires présents sont invités à adopter la représentativité du comité de travail (répartition des sièges et des groupes d'intérêt) pour la saison qui s'amorce. Tout partenaire présent peut proposer l'ajout ou l'abrogation d'un siège.

Ainsi, pour la TLGIRT Saguenay, il a été convenu que la section « utilisateur » du comité de travail serait composé de 11 groupes d'intérêts et de 27 sièges (voir document à l'annexe 1). L'assemblée des partenaires de l'automne 2021 fut marquée de la mise en élection de 12 sièges du comité de travail.

En ce qui concerne la TLGIRT Lac-Saint-Jean, il a été convenu que la section « utilisateur » du comité de travail serait composé de 12 groupes d'intérêts et de 32 sièges (voir document à l'annexe 2). L'assemblée des partenaires de l'automne 2021 fut marquée de la mise en élection de 13 sièges du comité de travail.

Les mandats étant tous d'une durée de 2 ans, cette mécanique permet de donner l'opportunité à près de la moitié des sièges de se renouveler chaque année.

LES COMITÉS ET SOUS-COMITÉS DE TRAVAIL ACTIFS DES TLGIRT

La saison 2021-2022 des comités de travail des TLGIRT s'est étalée du mois de septembre 2021 au mois de juin 2022. Voici un résumé des travaux de chacun des comités de travail des deux TLGIRT de la région.

TLGIRT LAC-SAINT-JEAN

En 2021-2022, il y a eu un total de cinq rencontres du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean qui ont été tenues en visioconférence :

- 14 octobre 2021 Visioconférence
- 2 décembre 2021 Visioconférence
- 3 février 2022 Visioconférence
- 7 avril 2022 Visioconférence
- 2 juin 2022 Visioconférence

Pour la saison 2021-2022, le comité local de coordination de la TLGIRT Lac-Saint-Jean a maintenu la décision d'alterner le lieu des rencontres du comité de travail tenues en présentiel entre les trois unités de gestion que couvre le territoire de la TLGIRT: Alma, Dolbeau-Mistassini et Roberval–St-Félicien. Cependant, 4 des 5 des rencontres ont été tenues par visioconférence.

Tableau 2 : Répartition des sujets au comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean

Sujets	Temps consacré (mins)
Ordre du jour, suivi des actions, compte rendu, autres suivis TLGIRT, prochaine rencontre, varia	136
Règles de fonctionnement	35
Présentation de partenaires	60
Suivi du plan de travail 2021-2022	32
R-10 (Listes des préoccupations) et R-12 (Synthèse des enjeux)	15
Certification forestière	50
Processus de planification et consultation du MFFP	25
Consultation publique PAFIO 2022	130
Bilan AFD du MFFP	65
Bilan AFD des BGA	15
Caribou	10
Formation continu « recherches UQAC »	45
Formation continue « COS en sapinière »	75
Formation continue « TBE »	55
PAFIT 2023-2028	72
Forêt de proximité	15
Réseau routier TNO	14
Total	849

Tableau 3 : Présentation d'un partenaire au comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean

Partenaire	Date	Temps consacré
Aucun	14 octobre 2021	0 min.
MRC Maria-Chapdelaine	2 décembre 2021	30 min.
Aucun	3 février 2022	25 min.
West Fraser	7 avril 2022	30 min.
Aucun	2 juin 2022	0 min.

À la TLGIRT Lac-Saint-Jean, les délégués du comité de travail ont suivi les travaux du sous-comité de travail suivant:

- Forêt de proximité

SCT Forêt de proximité

Lors de la saison 2021-2022, à la demande d'un délégué, les travaux du SCT Forêt de proximité ont été relancés. En effet, plusieurs préoccupations ont été soulevées lors d'une rencontre entre les membres du SCT. Lors de cette rencontre, un plan de travail a été convenu. Ce plan a été présenté aux délégués de la table lors de la rencontre du 7 avril. Puisque le SCT est en attente de certaines informations du BFEC, il a été convenu de poursuivre la révision de la fiche à l'automne 2022.

TLGIRT SAGUENAY

En 2021-2022, il y a eu un total de cinq rencontres du comité de travail de la TLGIRT Saguenay qui ont été tenues en visioconférence :

- 21 octobre 2021 Visioconférence
- 9 décembre 2021 Visioconférence
- 1^{er} février 2022 Visioconférence
- 31 mars 2022 Visioconférence
- 9 juin 2022 Visioconférence

Tableau 4 : Répartition des sujets au comité de travail de la TLGIRT Saguenay

Sujets	Temps consacré (mins)
Ordre du jour, suivi des actions, compte rendu, autres suivis TLGIRT, prochaine rencontre, varia	130
SCT EISE volet eau	30
Règles de fonctionnement	30
Sites hébergement	15
Paysage	15
Présentation de partenaires	45
Caribou	6
Suivi du plan de travail 2021-2022	35
R-10 (Listes des préoccupations) et R-12 (Synthèse des enjeux)	15
Processus de planification et consultation du MFFP	15
COS en sapinière	45
Recherches UQAC	60
Formation continue « TBE »	42
Certification	40
Bilan ADF MFFP	55
Bilan ADF BGA	15
Plan de conservation du garrot d'Islande	30
Consultation publique PAFIO 2022	75
PAFIT 2023-2028	65
Culture forestière	35
Total	801

Tableau 5 : Présentation d'un partenaire au comité de travail de la TLGIRT Saguenay

Partenaire	Date	Temps consacré
Aucun	21 octobre 2021	0 min.
FCMQ	9 décembre 2021	30 min.
Aucun	1 ^{er} février 2022	0 min.
MRC Fjord-du-Saguenay	31 mars 2022	15 min.
Aucun	9 juin 2022	0 min.

À la TLGIRT Saguenay, les délégués du comité de travail ont suivi les travaux des sous-comités de travail suivants:

- Sites d'hébergement
- Eau
- Paysage

SCT sites d'hébergement

Au début de la saison 2021-2022, les membres du SCT Sites d'hébergement ont recommandé aux délégués de la TLGIRT Saguenay de ne pas poursuivre le travail en vue de créer une annexe d'harmonisation sur les sites d'hébergement. Le travail des membres du SCT a permis de constater que le RADF, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2018, captait amplement la problématique de l'ambiance autour des sites d'hébergement.

SCT eau

Lors de saison 2021-2022, il a été convenu entre les membres du SCT que le responsable du SCT Eau serait l'OBV Saguenay en remplacement du MFFP. Plusieurs rencontres du SCT ont été tenues durant la saison 2021-2022 qui ont permis l'avancement des actions identifiées au plan d'action de la fiche mandat du SCT eau. L'état d'avancement des travaux sera présenté au début de la saison 2022-2023.

SCT paysage

Le SCT paysage n'a pas tenu de rencontre de travail durant la saison 2021-2022. Les délégués devront se questionner en début de la saison 2022-2023 sur la nécessité de maintenir ce SCT.

PARTICIPATION AUX RENCONTRES

Les présences aux rencontres ont été comptabilisées tout au long de l'année pour l'ensemble des TLGIRT. Le tableau 6 présente le taux d'occupation des sièges sans égard à la présence du délégué ou de son substitut.

Tableau 6 : Bilan annuel de l'occupation des sièges aux rencontres des comités de travail des TLGIRT

TLGIRT	Rencontre de la saison 2021-2022					Total
	21 oct. 21	9 déc. 21	1 ^{er} fév. 22	31 mars 22	9 juin 22	
Saguenay	21 oct. 21	9 déc. 21	1^{er} fév. 22	31 mars 22	9 juin 22	71 %
Participation	14/23	16/23	21/23	18/23	13/23	
Taux (%)	61 %	70 %	91 %	78 %	57 %	
Lac-Saint-Jean	14 oct. 21	2 déc. 21	3 fév. 22	7 avril 22	2 juin 22	78 %
Participation	14/23	20/23	18/22	21/22	15/23	
Taux (%)	61 %	87 %	82 %	95 %	65 %	

Dans le but de raffiner la statistique d'occupation des sièges, le taux d'occupation des sièges a été ventilé par groupe d'intérêt dans le tableau 7.

À noter que ces statistiques excluent les sièges de personnes-ressources, notamment les représentants de la communauté de Mashteuiatsh, de l'Association forestière du SLSJ et des Cégeps de Chicoutimi et St-Félicien.

Tableau 7 : Taux d'occupation des sièges pour chaque groupe d'intérêt des TLGIRT

Groupe d'intérêt	Taux/groupe	
	Saguenay	Lac-Saint-Jean
Industrie forestière	100%	100%
MRC	100%	100%
Faune	100%	100%
PFNL	40%	VACANT
Énergie	80%	100%
Travailleurs	VACANT	80%
Entrepreneur en aménagement forestier	100%	100%
Villégiature	100%	100%
Récrétourisme	100%	100%
Environnement et eau	100%	80%
Autochtones	80%	80%
Gestion intégrée des ressources	NSP	80%

BILAN DES ÉVALUATIONS DES RENCONTRES

Conformément aux règles de fonctionnement de la TLGIRT, à chaque rencontre du comité de travail tenue virtuellement ou en présentiel, un sondage électronique d'évaluation des rencontres est transmis par le coordonnateur de la TLGIRT à chacun des délégués présents (voir document à l'annexe 3). Le sondage utilisé par la TLGIRT Lac-Saint-Jean et celui de la TLGIRT Saguenay comprend huit questions, divisé en quatre blocs, afin de quantifier et qualifier la satisfaction des délégués en fonction de :

- Bloc A : L'ambiance (2 questions)
- Bloc B : Le contenu (3 questions)
- Bloc C : Le fonctionnement (2 questions)
- Bloc D : La satisfaction globale (1 question)

Les réponses et commentaires reçus pour les sept premières questions permettent au comité local de coordination de confirmer et d'ajuster le déroulement (ambiance, contenu et fonctionnement) des rencontres suivantes du comité de travail.

La question du bloc D permet de mesurer l'indicateur retenu pour la FES soit le « taux de satisfaction annuel des délégués lors des rencontres de comités de travail des TLGIRTs ».

Le tableau 8 présente la méthode utilisée pour évaluer le taux de satisfaction.

Tableau 8 : Tableau utilisée pour évaluer le taux de satisfaction des délégués

Réponse du bloc D : La rencontre a été satisfaisante	Regroupement
Tout à fait d'accord	Satisfaisante
D'accord	
En désaccord	Insatisfaisante
Pas du tout d'accord	

Taux de satisfaction (%) =
$$\frac{\text{Sommes des sondages « Tout à fait d'accord » + « D'accord »}}{\text{Nombre total de sondage}} \times 100$$

L'indicateur retenu, soit le taux de satisfaction annuel, est calculé par la moyenne des évaluations des rencontres régulières du comité de travail.

La fiche enjeu-solution 6.01A « *Taux de satisfaction annuel des participants dans chaque processus de participation du public* » balise la mesure de cet élément qui a été créé en 2012-2013 et modifiée en 2019-2020.

TLGIRT LAC-SAINT-JEAN

Le questionnaire utilisé pour la TLGIRT Lac-Saint-Jean comprend 8 questions.

Tableau 9 : Formulaire de la TLGIRT Lac-Saint-Jean

Questions	
#1	Les échanges sont respectueux
#2	La rencontre est interactive
#3	Le temps consacré au sujet est approprié
#4	L'information est vulgarisée
#5	La documentation remise est adéquate
#6	Les règles de fonctionnement sont respectées
#7	La rencontre a contribué au mandat de la table
#8	La rencontre a été satisfaisante

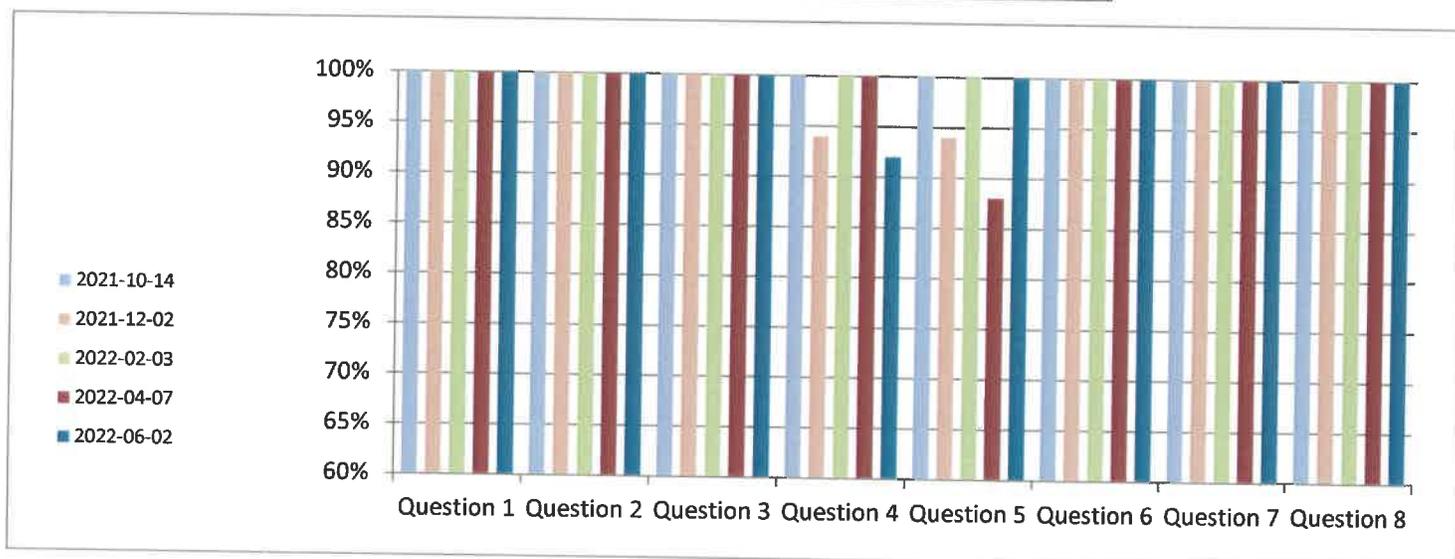


Figure 1 : Taux de satisfaction des rencontres de la TLGIRT Lac-Saint-Jean de la saison 2021-2022

Constats

Analyse du taux de satisfaction de la question #6

La question #6 permet d'évaluer si les délégués considèrent que les règles de fonctionnement ont été respectées. Ainsi, les délégués de la TLGIRT Lac-Saint-Jean considèrent dans une proportion de 100% que les règles de fonctionnement ont été respectées à chaque rencontre de la saison 2021-2022.

Analyse globale du taux de satisfaction à la question #8

Quand on analyse globalement le taux de satisfaction des délégués de la TLGIRT Lac-Saint-Jean, on constate que la saison 2021-2022 qui s'est déroulée en temps de COVID-19 et uniquement en visioconférence, fut très appréciée par les délégués dans une proportion de 100%.

Pistes d'amélioration

À la lumière des résultats de satisfaction, il apparaît difficile d'améliorer le fonctionnement des tables puisque 100% des délégués se disent satisfaits. Cependant, une piste d'amélioration à envisager pour la saison prochaine est tenir les rencontres en alternance entre le présentiel et le virtuel. Ainsi, 2 rencontres sur 5 pourraient être tenues virtuellement et 3 en présentiel. Ceci aurait pour effet de maximiser le temps de déplacement des délégués et d'augmenter le taux de participation pour certains.

TLGIRT SAGUENAY

Le questionnaire utilisé pour la TLGIRT Saguenay comprend 11 questions.

Tableau 10 : Formulaire de la TLGIRT Saguenay

Questions	
#1	Les échanges sont respectueux
#2	La rencontre est interactive
#3	Le temps consacré au sujet est approprié
#4	L'information est vulgarisée
#5	La documentation remise est adéquate
#6	Les règles de fonctionnement sont respectées
#7	La rencontre a contribué au mandat de la table
#8	La rencontre a été satisfaisante

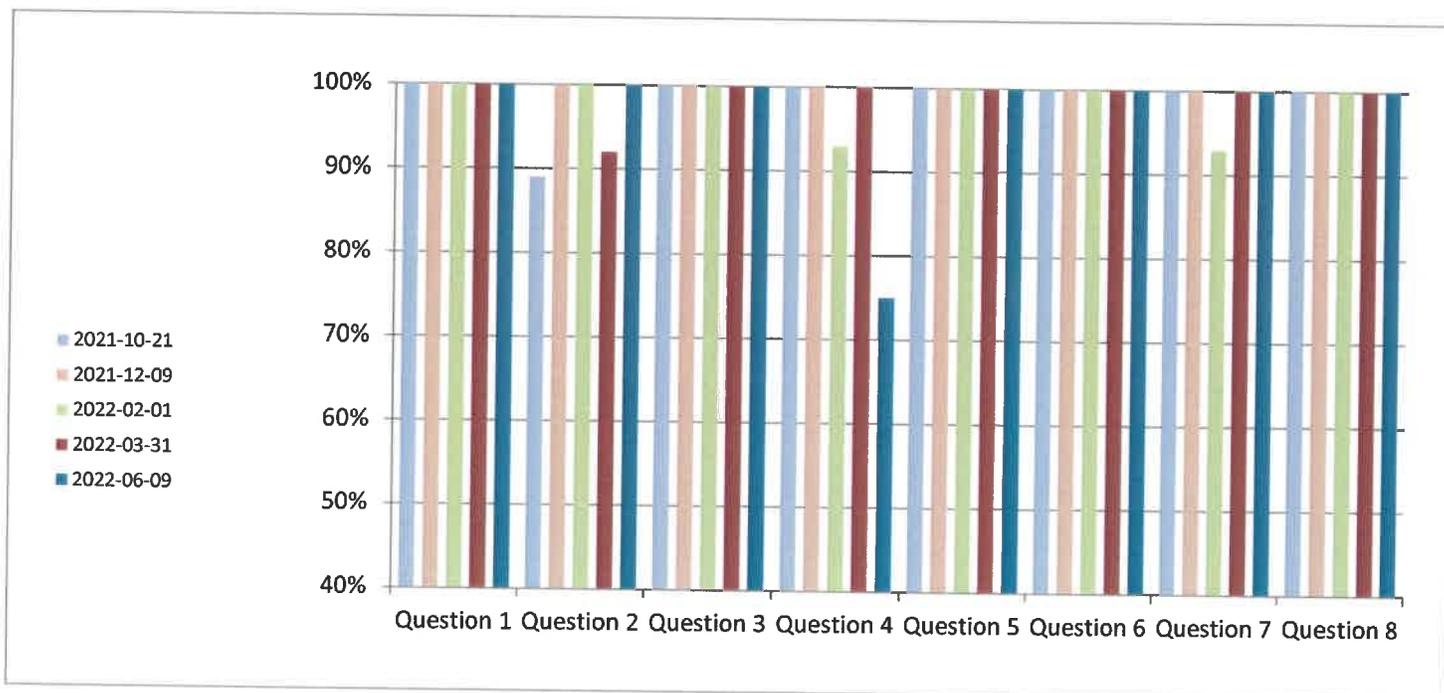


Figure 2 : Taux de satisfaction des rencontres de la TLGIRT Saguenay de la saison 2021-2022

Constats

Analyse du taux de satisfaction de la question #6

La question #6 permet d'évaluer si les délégués considèrent que les règles de fonctionnement ont été respectées. Ainsi, les délégués de la TLGIRT Saguenay considèrent dans une proportion de 100% que les règles de fonctionnement ont été respectées à chaque rencontre de la saison 2021-2022.

Analyse globale du taux de satisfaction à la question #8

Quand on analyse globalement le taux de satisfaction des délégués de la TLGIRT Saguenay, on constate que la saison 2021-2022 qui s'est déroulée en temps de COVID-19 et uniquement en visioconférence, fut très appréciée par les délégués (100%).

Pistes d'amélioration

À la lumière des résultats de satisfaction, il apparaît difficile d'améliorer le fonctionnement des tables puisque 100% des délégués se disent satisfaits. Cependant, une piste d'amélioration à envisager pour la saison prochaine est tenir les rencontres en alternance entre le présentiel et le virtuel. Ainsi, 2 rencontres sur 5 pourraient être tenues virtuellement et 3 en présentiel. Ceci aurait pour effet de maximiser le temps de déplacement des délégués et d'augmenter le taux de participation pour certains.

FORMATION DES DÉLÉGUÉS

En 2021-2022, une formation a été donnée à tous les délégués de la TLGIRT Saguenay et TLGIRT Lac-Saint-Jean lors de la première rencontre des comités de travail respectifs tenue en octobre. Lors de cette rencontre, les sujets suivants ont été présentés : le cadre juridique des TLGIRT, ce qu'est une table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), la planification forestière du MFFP, la certification forestière en vigueur sur le territoire et les mécanismes de consultation et d'harmonisation des usages forestiers.

De plus, lors de chaque rencontre de comité de travail, des sujets touchant les activités du MFFP sont présentés. Nous pouvons considérer que la formation des délégués est un processus constant.

RENCONTRE RÉGIONALE

Une rencontre régionale des TLGIRT de la région a été tenue le 16 décembre 2021 par visioconférence

Lors de cette rencontre, les sujets d'intérêts régionaux ont été présentés aux délégués :

- Processus d'élaboration d'un calcul de possibilité forestière et détermination 2023-2028 des UA (023-71, 024-71, 025-71 et 027-51);
- Lignes directrices réformées de l'approche de la répartition spatiale dans la pessière (PAFIT et PAFIO).

51 personnes ont participé à la rencontre régionale des TLGIRT dont 30 délégués, 9 personnes-ressource, 2 conférenciers et 10 invités. Toutes se sont montrées très satisfaites à la fin de l'activité.

PROJET ACQUISITION DE CONNAISSANCES

Deux projets d'acquisition de connaissances ont été financés dans le cadre de la saison 2021-2022 des TLGIRT :

- Projet sur la signalisation manquante sur les territoires forestiers du domaine de l'État;
- Cartographie des frayères à omble de fontaine en milieu forestier.

Ces deux projets, pilotés par des partenaires du milieu, ont permis de faire avancer les travaux des TLGIRT notamment ceux du SCT eau.

Le projet sur la signalisation manquante a pour objectif d'augmenter la sécurité des usagers sur le territoire régional en améliorant les indications des chemins multiusages fréquemment empruntés.

Le projet sur les frayères à omble de fontaine est un projet qui a pour objectif la préservation des frayères à omble de fontaine sur le territoire forestier situées à proximité du réseau routier.

SORTIE TERRAIN

Un autre outil de concertation et d'information utilisé par les TLGIRT est la sortie terrain. À chaque année, des efforts sont faits en collaboration avec le MFFP pour organiser une sortie terrain avec les délégués et substituts intéressés. Ces sorties représentent une belle opportunité d'observer in situ les réalités terrains auxquelles les industriels et les aménagistes sont confrontés.

Tout comme ce fut le cas lors de la saison 2020-2021, la sortie terrain de la saison 2021-2022 a été reportée à la saison 2022-2023. En effet, les mesures sanitaires en vigueur n'ont pas permis la tenue de cette activité où la sécurité sanitaire des participants serait assurée.

SITE WEB ET PORTAIL EPINET

La Conférence régionale des préfets a administré le site web dédié aux TLGIRT ainsi que le portail d'informations EpiNET. L'adresse internet du site web est www.tlgirt-slsj.ca. Tous les nouveaux délégués ont reçu, en début de saison, les informations pertinentes d'accès pour naviguer sur le site internet et le portail.

FAITS MARQUANTS DE LA SAISON 2021-2022

L'ANNÉE 2021-2022 fut, comme la saison précédente, une saison marquée par la pandémie de COVID-19. À cet effet, 100% des rencontres (11/11) de la saison¹ ont été tenues en visioconférence et ont été d'une durée maximale de 3 heures. Cette situation a contribué à une forte diminution des interactions et des échanges entre les délégués. Cependant, presque tous ont su s'adapter et tous ont été collaboratifs et compréhensifs.

Bien que la majorité des délégués préfèrent la tenue des rencontres en présentiel, le comité local de coordination des TLGIRT ajuste le format des rencontres en fonction des mesures sanitaires en vigueur.

¹ Incluant la rencontre régionale des TLGIRT

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Lors de la saison 2021-2022, la Conférence régionale des préfets (CRP) du Saguenay-Lac-Saint-Jean a tenu, en collaboration du MFFP, un exercice de consultations publiques.

PAFIO

La consultation publique PAFIO s'est déroulée du 8 février et 4 mars 2022. À cet effet, le PAFIO de l'unité d'aménagement 023-71 a été présenté aux délégués de la TLGIRT Saguenay lors de la rencontre du 1^{er} février 2022. Les PAFIO des unités d'aménagement, 024-71, 025-71 et 027-51 ont été présentés, quant à eux, aux délégués de la TLGIRT Lac-Saint-Jean lors de la rencontre du 3 février 2022.

Dès le 8 février 2022, la direction générale régionale du MFFP a fait paraître des avis publics dans les journaux régionaux et locaux pour inviter la population à participer à la consultation publique. En plus de ces publications, la Conférence régionale des préfets a diffusé un message publicitaire sur les ondes radiophoniques régionales et a fait un placement publicitaire sur le site internet des radios participantes.

En raison de la pandémie de COVID-19, chaque unité de gestion du MFFP a tenu, virtuellement, une soirée d'information sur le PAFIO de son unité d'aménagement. Pour la même raison, les bureaux du Ministère ont été fermés à la clientèle mais les personnes intéressées pouvaient envoyer toutes demandes de renseignements à l'adresse saguenay-lac-saint-jean.forest@mffp.gouv.qc.ca.

Soirées d'informations virtuelles

Unité de gestion	UA	Date	Participants
Alma	024-71	14-févr-22	5
Dolbeau-Mistassini	027-51	15-févr-22	7
Saguenay	023-71	16-févr-22	8
Roberval-St-Félicien	025-71	17-févr-22	13

Les PAFIO étaient disponibles en tout temps, pendant toute la durée de la consultation publique, sur le site Web du MFFP <https://mffp.gouv.qc.ca/consultation-plans-damenagement-forestier-integre>.

45 organismes ou individus ont émis des commentaires soulevant 134 préoccupations.

CONCLUSION

En conclusion, bien que perfectible, le processus de concertation des TLGIRT au Saguenay–Lac-Saint-Jean permet d'atteindre les objectifs annuels des TLGIRT que sont

1. Maintenir ou améliorer la participation des délégués aux TLGIRT tout au long de la saison 2021-2022;
2. Maximiser les conditions permettant à la TLGIRT d'influencer les différents exercices de planification (PAFIT et PAFIO).

Les réalités forestières (épidémie, feu, espèces d'intérêt, usages, etc.), les obligations légales (stratégies gouvernementales, PAFIO, PAFIT, etc.) ou les obligations de la certification forestière demeureront en constante évolution et les intervenants du milieu auront toujours besoin d'une tribune pour exprimer leurs besoins et attentes.

Les TLGIRT de la région ont mis en évidence la nécessité d'avoir, dans une région forestière tel que la nôtre, une structure participative de concertation sur les enjeux liés à la gestion intégrée des forêts des terres publiques.

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU COMITE DE TRAVAIL DE LA TLGIRT LAC-SAINT-JEAN

**COMPOSITION DU COMITÉ DE TRAVAIL
DE LA TLGIRT LAC-SAINT-JEAN 2021-2022**

GROUPE D'INTÉRÊT	SIÈGE	DÉLÉGUÉS	FIN DU MANDAT
Section « utilisateur »			
Industrie forestière	Résineux 1	D. François Levesque (PFR) S. Jonathan Perron (PFR)	2022
	Résineux 2	D. Vincent Chabot (Rétabec) S. Jean-Philippe Larouche (Rétabec)	2023
	Résineux 3	D. Dominic Bouchard (PFPP) S. Éric Gaudreault (PFPP)	2022
	Feuillus 1	D. Guillaume Rosa (Westfraser) S. Guillaume Paré (Westfraser)	2022
	Feuillus 2	VACANT	2023
MRC	MRC Maria-Chapdelaine	D. Stéphan Gauthier (MRC Maria-Chapdelaine) S. Jonathan Doucet (MRC Maria-Chapdelaine)	2023
	MRC Domaine-du-Roy	D. Danny Bouchard (MRC Domaine-du-Roy) S. Carl Tremblay (MRC Domaine-du-Roy)	2022
	MRC Fjord-du-Saguenay	D. Marc Tremblay (MRC du Fjord-du Saguenay) S. Steeve Lemire (MRC du Fjord-du Saguenay)	2023
Faune	ZEC	D. Maxime Dufour (RRGZ-02) S. Stéphane Turcot (ZEC la Lièvre et Rivière-aux-Rats)	2023
	Réserve faunique	D. Patrick Gendreau (SÉPAQ) S. Aurélien Launière (SÉPAQ)	2023
	Autre utilisateur faunique	VACANT	2023
	Trappeurs	VACANT	2022
Autochtones	Opitciwan	D. Yvon Racine (Opitciwan) S. Louis-Michel Dubé (Opitciwan)	n/a
	Pessamit	VACANT	n/a

**COMPOSITION DU COMITÉ DE TRAVAIL
DE LA TLGIRT LAC-SAINT-JEAN 2021-2022**

GROUPE D'INTÉRÊT	SIÈGE	DÉLÉGUÉS	FIN DU MANDAT
Section « utilisateur »			
Produits forestiers non ligneux	VACANT		2022
Énergie	D. Pascal Turcotte (Société de cogénération de Saint-Félicien) S. Alexandre Paradis (Société de cogénération de Saint-Félicien)		2022
Travailleurs	Tr. travaux sylvicoles	D. Vital Boivin (UNIFOR)	2022
	Tr. usine	VACANT	2023
	Tr. Opération récolte	D. Gabriel St-Gelais (Métallos 9366) S. Alexandre Fréchette (Métallos 9366)	2022
Entrepreneurs en aménagement forestier	Entrepreneur (transport, voirie et récolte)	VACANT	2022
	Entrepreneur en travaux sylvicoles	D. Marie-Lou Anctil (Coop Girardville) S. David Tremblay (Coop Girardville)	2022
	Coop forestière	D. Yves Larouche (CSFRS)	2023
Villégiature	Association régionale de villégiature	D. Daniel Potvin (RLTP)	2022
	Association locale de villégiature 1	D. Marcel Gauthier (Lac Noir)	2023
	Association locale de villégiature 2	D. Arthur Fortin (Club Dansereau)	2023
Récréotourisme	Pourvoirie	D. Myriam Poirier (Ass. Pourvoirie du SLSJ) S. Jonathan Leblond (Ass. Pourvoirie du SLSJ)	2022
	Sentier Motoneige	D. Gaston Fortin (FCMQ) S. Marie Bérubé (Club de motoneige de Dolbeau)	2022
	Sentier Quad	D. Michel Laurendeau (F.Q.C.Q.)	2023
	Récréotourisme	D. Gilles Simard (Créneau tourisme d'aventure)	2022
Environnement et eau	Conseil régional de l'environnement	D. Alexandra Dupéré (CREDD) S. Tommy Tremblay (CREDD)	2022

**COMPOSITION DU COMITÉ DE TRAVAIL
DE LA TLGIRT LAC-SAINT-JEAN 2021-2022**

GROUPE D'INTÉRÊT	SIÈGE	DÉLÉGUÉS	FIN DU MANDAT
Section « utilisateur »			
	OBV Lac-Saint-Jean	D. Mathieu Laroche (OBV Lac-Saint-Jean) S. Anne Malamoud (OBV Lac-Saint-Jean)	2023
GIR	GIR	D. Michel Bouchard (AGIR) S. Cindy Fortin (AGIR)	2022
Total section « utilisateurs »	32 sièges (25 occupés / 7 vacants)	Renouvellement du mandat :	<ul style="list-style-type: none"> • 17 en 2022 • 13 en 2023 • 2 ne s'applique pas

**COMPOSITION DU COMITÉ DE TRAVAIL
DE LA TLGIRT LAC-SAINT-JEAN 2021-2022**

GROUPE D'INTÉRÊT	SIÈGE	DÉLÉGUÉS	FIN DU MANDAT
Section « Personnes-ressources »			
Mandataire de certification	Représentant du mandataire de certification	Jean-Philippe Larouche (Rétabec)	n/a
		Brigitte Gagné (PFR)	n/a
MFFP	Chef UG (en alternance)	Caroline Couture	n/a
		Dario Marceau	n/a
	Planificateur	Steeve Coulombe	n/a
		Sylvain Chouinard	n/a
Ilnus Lac-St-Jean	D. Gabriel Duchesne-Kurtness		n/a
Wemotaci	D. Simon Cocoo		n/a
Information, éducation, formation, sensibilisation	D. Fannie Bard (Cégep de St-Félicien) S. Ludovic Béland (Cégep de St-Félicien)		2023
Coordonnateur	Aldé Gauthier		n/a
Animatrice	Émilie Fournier		n/a
Total Section « personnes-ressources »	11 sièges (11 occupés / 0 vacants)		Renouvellement du mandat : • 0 en 2022 • 1 en 2023 • 10 ne s'applique pas
GRAND TOTAL			43 SIÈGES

ANNEXE 2 : COMPOSITION DU COMITE DE TRAVAIL DE LA TLGIRT SAGUENAY

COMPOSITION DU COMITÉ DE TRAVAIL DE LA TLGIRT SAGUENAY 2021-2022

GROUPE D'INTÉRÊT	SIÈGE	DÉLÉGUÉS	FIN DU MANDAT
Section « utilisateur »			
Industrie forestière	Industrie 1	D. Éric Bouchard (Groupe Lignarex)	2022
	Industrie 2	D. Caroline Lavoie (Scieries du Lac-St-Jean)	2023
	Industrie 3	D. André Gilbert (Boisaco)	2023
	Industrie 4	D. Guillaume Rosa (Westfraser) S. Guillaume Paré (Westfraser)	2022
MRC	MRC 1	D. Nathalie Audet (MRC Lac-St-Jean-Est)	2022
	MRC 2	D. Nicolas Tremblay (Ville Saguenay)	2023
	MRC 3	D. Marc Tremblay (MRC du Fjord-du Saguenay) S. Steeve Lemire (MRC du Fjord-du Saguenay)	2022
Faune	Zec	D. Maxime Dufour (RRGZ-02)	2023
	Réserve faunique	D. Patrick Gendreau (SEPAQ) S. Mathieu Caron (RFL)	2022
	Autre utilisateur faunique	D. Serge Bilodeau (A.T.S.L.S.J.)	2023
Produits forestiers non ligneux	D. Paul-Eugène Grenon (Ferme Paul-Eugène Grenon)		2022
Énergie	D. Xavier Dubois (Groupe Forestra)		2022
Travailleurs	Travailleur travaux sylvicoles	VACANT	2022
Entrepreneurs en aménagement forestier	Entrepreneur récolte	D. Sylvain Boulianne (Scierie Girard) S. Denis Simard (Groupe Forestra)	2022
	Entrepreneur sylviculture	D. Richard Carbonneau (R.C.T.F. inc.)	2023

COMPOSITION DU COMITÉ DE TRAVAIL DE LA TLGIRT SAGUENAY 2021-2022

GRUPE D'INTÉRÊT	SIÈGE	DÉLÉGUÉS	FIN DU MANDAT
Section « utilisateur »			
		S. Jean-Richard Carbonneau (R.C.T.F. inc.)	
Villégiature	Association régionale de villégiature	D. Pierre Morin (RLTP) S. Jocelyn Ouellet (RLTP)	2022
	Association locale de villégiature 1	D. Éric Tremblay (APVA)	2023
	Association locale de villégiature 2	D. Yvon Bouchard (Asso. Lac Lamothe Est)	2023
Récréotourisme	Pourvoirie	D. Myriam Poirier (Ass. Pourvoirie du SLSJ) S. Jonathan Leblond (Ass. Pourvoirie du SLSJ)	2022
	Sentiers récréatifs 1	D. Yanick Claveau (FCMQ) S. Marie Bérubé	2023
	Sentiers récréatifs 2	D. Michel Laurendeau (F.Q.C.Q.)	2023
	Récréotourisme	D. Gilles Simard (Créneau tourisme d'aventure)	2023
Environnement et eau	Conseil régional de l'environnement	D. Alexandra Dupéré (CREDD) S. Tommy Tremblay (CREDD)	2022
	Autre groupe environnemental	D. Louis Bélanger (Nature Québec)	2023
	OBV	D. Catherine Villeneuve (OBV Saguenay) S. Marco Bondu (OBV Saguenay)	2022
Autochtone	Essipit	D. Kathleen Goulet (PN d'Essipit) S. Ulysse Rémillard (PN d'Essipit)	n/a
	Pessamit	VACANT	n/a
Total section « utilisateurs »	27 sièges (25 occupés/2 vacants)	Renouvellement du mandat : <ul style="list-style-type: none"> • 12 en 2023 • 13 en 2022 • 2 ne s'applique pas 	

**COMPOSITION DU COMITÉ DE TRAVAIL
DE LA TLGIRT SAGUENAY 2021-2022**

GROUPE D'INTÉRÊT	SIÈGE	DÉLÉGUÉS	FIN DU MANDAT
Section « Personnes-ressources »			
Mandataire de certification	Représentant du mandataire de certification	Julie Deschesnes	n/a
MFFP	Chef UG	Dominique Déry	n/a
	Planificateur	Steeve Coulombe	n/a
	Représentant DGR 03	VACANT	n/a
Ilnus Lac-St-Jean	D. Gabriel Duchesne-Kurtness		n/a
Information, éducation, formation, sensibilisation	D. Diane Bouchard (AFSL) S. Chantale Hudon (Cégep de Chicoutimi)		2023
Coordonnateur	Aldé Gauthier		n/a
Animatrice	Émilie Fournier		n/a
Total Section « Personnes-ressources »	8 sièges (7 occupés/1 vacants)		Renouvellement du mandat : • 1 en 2023 • 0 en 2022 • 7 ne s'applique pas
GRAND TOTAL			35 SIÈGES

**ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE LA SATISFACTION DES
PARTICIPANTS AU COMITÉ DE TRAVAIL DE LA TLGIRT LAC-SAINT-
JEAN ET DE LA TLGIRT SAGUENAY**

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION
COMITÉ DE TRAVAIL
Saison 2021-2022**

Bloc A : Ambiance des rencontres

1. Les échanges sont respectueux

Tout à fait d'accord

D'accord

En désaccord

Tout à fait en désaccord

Précisez :

2. La rencontre est interactive

Tout à fait d'accord

D'accord

En désaccord

Tout à fait en désaccord

Précisez :

Bloc B : Contenu des rencontres

3. Le temps consacré aux sujets est approprié

Tout à fait d'accord

D'accord

En désaccord

Tout à fait en désaccord

Précisez :

4. L'information livrée est vulgarisée

Tout à fait d'accord

D'accord

En désaccord

Tout à fait en désaccord

Précisez :

5. La documentation remise est adéquate

Tout à fait d'accord

D'accord

En désaccord

Tout à fait en désaccord

Précisez :



Bloc C : Fonctionnement

6. Les règles sont respectées

Tout à fait d'accord	D'accord	En désaccord	Tout à fait en désaccord
----------------------	----------	--------------	--------------------------

Précisez :

7. La rencontre a contribué au mandat de la table qui est : « *la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier.* »

Tout à fait d'accord	D'accord	En désaccord	Tout à fait en désaccord
----------------------	----------	--------------	--------------------------

Précisez :

Bloc D: Satisfaction globale

8. La rencontre a été satisfaisante

Tout à fait d'accord	D'accord	En désaccord	Tout à fait en désaccord
----------------------	----------	--------------	--------------------------

Précisez :

Commentaire général :

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

ANNEXE 4 : REGISTRE DES RESOLUTIONS DE LA TLGIRT LAC-SAINT-JEAN

Résolutions du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean		
NO	RÉSOLUTION	DATE
CT2021-LSJ-29-1	Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean du 14 octobre 2021	14-oct-21
CT2021-LSJ-29-2	Adoption du compte rendu de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean du 27 mai 2021	14-oct-21
CT2021-LSJ-29-3	Adoption des règles de fonctionnement de la TLGIRT LSJ pour la saison 2021-2022	14-oct-21
CT2021-LSJ-29-4	Adoption tableau R10/R12 (version automne 2021)	14-oct-21
CT2021-LSJ-30-1	Adoption de l'ordre du jour modifié de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean du 2 décembre 2021	02-déc-21
CT2021-LSJ-30-2	Adoption du compte rendu de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean du 14 octobre 2021	02-déc-21
CT2022-LSJ-31-1	Adoption de l'ordre du jour modifié de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean du 3 février 2022	03-févr-22
CT2022-LSJ-31-2	Adoption du compte rendu de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean du 2 décembre 2021	03-févr-22
CT2022-LSJ-32-1	Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean 7 avril 2022	07-avr-22
CT2022-LSJ-32-2	Adoption du compte rendu de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean du 3 février 2022.	07-avr-22
CT2022-LSJ-32-3	la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire Lac-St-Jean demande au MFFP de mettre en œuvre les efforts et les ressources nécessaires pour rendre disponible au grand public l'information événementielle sur l'état quotidien de ce réseau routier, et ce, en utilisant des technologies de la géomatique facilement utilisable par les diverses clientèles utilisatrices	07-avr-22
CT2022-LSJ-33-1	Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean 2 juin 2022	02-juin-22
CT2022-LSJ-33-2	Adoption du compte rendu de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean du 7 avril 2022	02-juin-22

ANNEXE 5 : REGISTRE DES RESOLUTIONS DE LA TLGIRT SAGUENAY

Résolutions du comité de travail de la TLGIRT Saguenay		
NO	RÉSOLUTION	DATE
CT2021-SAG-58-1	Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Saguenay du 21 octobre 2021	21-oct-21
CT2021-SAG-58-2	Adoption du compte rendu de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Saguenay du 20 mai 2021	21-oct-21
CT2021-SAG-58-3	Adoption des règles de fonctionnement de la TLGIRT Saguenay pour la saison 2021-2022	21-oct-21
CT2021-SAG-58-4	Adoption tableau R10/R12 des enjeux et préoccupations de la TLGIRT Saguenay	21-oct-21
CT2021-SAG-59-1	Adoption de l'ordre du jour modifié de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Saguenay du 9 décembre 2021.	09-déc-21
CT2021-SAG-59-2	Adoption du compte rendu de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Saguenay du 21 octobre 2021.	09-déc-21
CT2022-SAG-60-1	Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Saguenay du 1er février 2022.	01-févr-22
CT2022-SAG-60-2	Adoption du compte rendu de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Saguenay du 9 décembre 2021.	01-févr-22
CT2022-SAG-61-1	Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Saguenay du 31 mars 2022.	31-mars-22
CT2022-SAG-61-2	Adoption du compte rendu de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Saguenay du 1er février 2022.	31-mars-22
CT2022-SAG-62-1	Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Saguenay du 9 juin 2022.	09-juin-22
CT2022-SAG-62-2	Adoption du compte rendu de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Saguenay du 31 mars 2022.	09-juin-22
CT2022-SAG-62-3	présenter une demande au MFFP afin qu'il présente un bilan ADF permettant de démontrer comment la stratégie d'aménagement est mise en œuvre et déployée sur le territoire de la TLGIRT	09-juin-22

**ANNEXE 6 : TABLEAU DE SUIVI DES STRATÉGIE DES OBJECTIFS ANNUELS
DES TLGIRT**

**Objectifs annuels des TLGIRT de la région du
Saguenay–Lac-Saint-Jean
Saison 2021-2022**

Suivi des extrants	Extrants	Stratégies	Indicateurs	Cibles ¹	Données de référence	Résultat	Commentaires	
Objectif 1	Maintenir ou améliorer la participation des délégués aux TLGIRT tout au long de la saison 2021-2022	Mettre en place des actions afin de favoriser la participation des délégués	Taux d'occupation des sièges/rencontre	80%		<u>Saguenay</u> : 71% <u>Lac-Saint-Jean</u> : 78%	Résultat légèrement sous la cible mais dans la moyenne des 5 dernières années.	
		Appliquer les règles de fonctionnement relatif à la présence des délégués et groupes d'intérêt	Taux d'occupation de chaque groupe d'intérêt			<u>Saguenay</u> : 90% <u>Lac-Saint-Jean</u> : 95%		
		Bloc D : Satisfaction : Évaluer la satisfaction des délégués présents au comité de travail	Taux de satisfaction des délégués Compilation résultats Bloc D-Q8 de la fiche d'évaluation	Sag : 90% LSJ : 90%	Formulaire d'évaluation des rencontres du comité de travail	<u>Saguenay</u> Q8 : 100% <u>Lac-Saint-Jean</u> Q8 : 100%		
		Bloc A : Ambiance : Animer les rencontres afin de maintenir des échanges respectueux	Compilation résultats Bloc A-Q1 de la fiche d'évaluation	Viser une progression ou un maintien	Formulaire d'évaluation des rencontres du comité de travail	<u>Saguenay</u> Q1 : 100% <u>Lac-Saint-Jean</u> Q1 : 100%		
		Bloc A : Ambiance : Animer les rencontres afin que celle-ci soient interactives	Compilation résultats Bloc A-Q2 de la fiche d'évaluation	Viser une progression ou un maintien	Formulaire d'évaluation des rencontres du comité de travail	<u>Saguenay</u> Q2 : 96% <u>Lac-Saint-Jean</u> Q2 : 100%		
		Bloc B : Contenu : Planifier le temps nécessaire pour traiter adéquatement les enjeux, notamment le temps de débat requis pour laisser les délégués s'exprimer	Compilation résultats Bloc B-Q3 de la fiche d'évaluation	Viser une progression ou un maintien	Formulaire d'évaluation des rencontres du comité de travail	<u>Saguenay</u> Q3 : 100% <u>Lac-Saint-Jean</u> Q3 : 100%		

¹ Le comité de coordination a convenu que les cibles seront fixées après la première année de suivi des objectifs, soit au début de la saison 2017-2018.

Suivi des extrants	Extrants	Stratégies	Indicateurs	Cibles ¹	Données de référence	Résultat	Commentaires
		Bloc B : Contenu : Vulgariser le contenu des présentations afin de permettre à l'ensemble des délégués de comprendre et participer activement aux échanges	Compilation résultats Bloc B-Q4 de la fiche d'évaluation	Viser une progression ou un maintien	Formulaire d'évaluation des rencontres du comité de travail	<u>Saguenay</u> Q4 : 94% <u>Lac-Saint-Jean</u> Q4 : 97%	
		Bloc B : Contenu : Remettre une documentation adéquate afin de permettre à l'ensemble des délégués de comprendre et participer activement aux échanges	Compilation résultats Bloc B-Q5 de la fiche d'évaluation	Viser une progression ou un maintien	Formulaire d'évaluation des rencontres du comité de travail	<u>Saguenay</u> Q5 : 100% <u>Lac-Saint-Jean</u> Q5 : 96%	
		Bloc C : Fonctionnement : Respecter les règles de fonctionnement	Compilation résultats Bloc C-Q6 de la fiche d'évaluation	Viser une progression ou un maintien	Formulaire d'évaluation des rencontres du comité de travail	<u>Saguenay</u> Q6 : 100% <u>Lac-Saint-Jean</u> Q6 : 100%	
		Bloc C : Fonctionnement : Assurer que la rencontre a contribué au mandat de la table	Compilation résultats Bloc C-Q7 de la fiche d'évaluation	Viser une progression ou un maintien	Formulaire d'évaluation des rencontres du comité de travail	<u>Saguenay</u> Q7 : 99% <u>Lac-Saint-Jean</u> Q7 : 100%	

Suivi des extrants	Extrants	Stratégies	Indicateurs	Cibles	Données de référence	Résultat	Commentaires	
Objectif 2		Accompagner adéquatement les nouveaux délégués dans l'acquisition des connaissances forestières	Formation offerte aux délégués	1		Une formation a été donnée à tous les délégués lors de la 1 ^{ère} rencontre des TLGIRT		
		Faire preuve de flexibilité dans la façon de traiter les différents enjeux à la TLGIRT en fonction de l'intérêt exprimé par les délégués	Nombre d'activités et d'outils de vulgarisation	≥ 2	Rapport d'activités	Présentations, rapports d'activités.	Minimum 2 activités et outils de vulgarisation	
		Arrimer les travaux de la TLGIRT aux intérêts et priorités des délégués	Plan de travail produit, en début d'année, avec les délégués	Nombre de formes possibles pour le traitement des enjeux	≥ 2		Fiche enjeu/solution, présentation PowerPoint, travaux en SC, etc.	
		Lors de la présentation des exercices de planification du MFFP, en amont des consultations publique et autochtone, prendre en compte les besoins exprimés des délégués afin d'adapter les méthodes de présentation	Niveau de satisfaction des participants sur les méthodes préconisées de la présentation des exercices de planification.	1 plan de travail présenté et discuté à chaque rencontre			Le plan de travail est discuté à toutes les rencontres des TLGIRT	
	Inviter les partenaires à participer aux différentes consultations publiques sur les exercices de planification du MFFP	Nombre d'invitations transmises	Formulaire d'évaluation	100% des partenaires inscrits à la base de données	Base de données	Un formulaire d'évaluation de la satisfaction est complété à chaque rencontre dont celle où le PAFIO est présenté		

ANNEXE 7 : TABLEAU R10-R12 SUR LES ENJEUX DES TLGIRT

Tableau synthèse des trente enjeux et principales préoccupations entérinés par les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire du Saguenay-Lac Saint-Jean (R10_R12)

Critère d'AFD	#	Enjeu TLOIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	(Indicateurs de performance et/ou moyens de maîtrise)
1. Conservation de la diversité biologique	1.01	La diversité des écosystèmes à l'échelle du paysage	La variété des communautés forestières et des écosystèmes, ainsi que la proportion et la répartition des types de couvert dans le paysage. Il s'agit d'un filtre brut pour assurer la conservation de la diversité biologique.	<ul style="list-style-type: none"> L'envahissement par les feuillus intolérants dans la sapinière à bouleau blanc; Régression des forêts fermées d'épinettes noires au profit des milieux ouverts; Répartition des types forestiers selon la forêt naturelle. S'assurer que la superficie après récolte demeure fermée et qu'elle soit considérée du même type forestier qu'avant récolte. Conversion des sapinières et peuplements mélangés en plantations d'épinettes noires et blanches; Raréfaction des attributs de composition de la sapinière à bouleau jaune (SAG); Maintien de forêts mélangées pour l'habitat de l'orignal (SEPAQ). Favoriser les différents stades de développement (régénération, jeune, mature, vieux) des peuplements notamment des vieilles forêts en s'inspirant de la forêt naturelle; Raréfaction des vieilles forêts et surabondance des peuplements en régénération. 	<p>FES 1.01A : Enfeuilletement FES 1.01C : Régression EPN Portrait par types forestiers du PAFIT</p> <p>Suivi forestier (composition, stocking, croissance,....)</p> <p>Portrait par types forestiers du PAFIT</p> <p>MHG : Ambiance Chasse original</p>
	1.02	Les stades de développement des peuplements à l'échelle du paysage	La répartition et les proportions des stades de développement à l'échelle du paysage.	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir sur place des structures résiduelles en quantité et en répartition suffisante pour qu'elles puissent remplir leurs fonctions écologiques; Raréfaction du bois mort dans les forêts aménagées consécutive au bris de la continuité forestière. Homogénéité des structures de secondaires venues : effets de l'éclaircie précommerciale sur la qualité de l'habitat de la petite faune. Maintenir la qualité de l'habitat de la petite faune; Minimiser les effets de l'éclaircie précommerciale sur la qualité de l'habitat de la petite faune. Mettre en place un suivi d'espèces sensibles à l'aménagement forestier. 	<p>FES 1.02A : Structure d'âge (régénération, vieilles forêts) FES 1.03A : Structure interne complexe (CP)</p> <p>FES 1.03A : Structure interne complexe (CP) FES 1.03B : Legs biologiques (CRV) FES 1.03D : Perturbations naturelles (récupération des feux) FES 1.03E : Bois mort FES 5.06B : Martre (Adoptée LS.), Saguenay en cours</p> <p>FES 1.03C : Peuplements de seconde venue (EPC) MHG : Petit gibier - chemin TFS</p>
	1.03	La structure des peuplements (horizontale et verticale)	La structure interne des peuplements ainsi que la répartition et la proportion de structures résiduelles à l'échelle du peuplement.	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et prendre en compte les habitats des EMVS lors des activités d'aménagement forestier. 	<p>FES 1.03C : Peuplements de seconde venue (EPC) MHG : Petit gibier - chemin TFS</p> <p>FES 1.03C : Peuplements de seconde venue (EPC) MHG : Petit gibier - chemin TFS</p>
	1.04	La diversité des espèces	La diversité des espèces fauniques et floristiques. S'insère dans la notion de filtre fin pour assurer la conservation de la diversité biologique en adressant les besoins d'habitat pour les espèces fauniques, notamment celles menacées et vulnérables, ainsi que les problématiques de raréfaction d'espèces floristiques en particulier.	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et prendre en compte les habitats des EMVS lors des activités d'aménagement forestier. 	<p>Plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier SGE: Fiche de signalement FES 1.04A : EMVS FES 1.04A : EMVS FES 1.04B : Caribou (en révision) Plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier (Mesures intermédiaires de protection de l'habitat)</p>

Critère d'AFD	#	Enjeu TLEQRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Solutions (Indicateurs de performance et/ou moyens de maîtrise)
				<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte les exigences particulières de certaines espèces lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré; Protection des habitats fauniques des espèces végétales du milieu forestier; Protéger l'habitat de la martre (LSJ) soigneusement, très sensible à l'aménagement forestier; L'impact de l'aménagement forestier sur la qualité de l'habitat de l'original à long terme. 	<ul style="list-style-type: none"> Travail du sous-comité sur les espèces socio-économiques (en cours) MHG : Protection ruisseau intermittent (ombre de fontaine) (suspendus) MHG : Petit gibier - chemin TFS MHG : Ambiance Chasse original FES 5.06B : Martre (Adoptée LSJ, Saguenay en cours) Directive et modalités des ravages d'originaux Directive et modalités pour les habitats des oiseaux de proie sans statut légal (projet) PAFIT : Aménagement écosystémique <ul style="list-style-type: none"> FES 1.02A : Structures d'âge (régénération, vieilles forêts) FES 1.03A : Structure interne complexe (CP) FES 1.03B : Legs biologiques (CRV) FES 1.03C : Peuplements de seconde venue (EPC) FES 1.03D : Perturbations naturelles (récupération des feux) FES 1.03E : Bois mort FES 1.04A : EMYS FES 1.04B : Caribou (en révision) FES 1.05A : Organisation spatiale pessière (COS) FES 1.08A : Sites Fauniques d'intérêt (SFI) FES 3.02A : Milieux humide d'intérêt FES 3.02B : Milieux riverains
1.05	La connectivité entre les habitats des espèces fauniques et floristiques	La capacité des espèces fauniques à parcourir leur domaine vital afin de rejoindre facilement tous les habitats essentiels afin de compléter leur cycle vital, il adresse aussi la capacité des espèces floristiques à se disperser entre différents habitats favorables.	<ul style="list-style-type: none"> Diversifier les essences lors des reboisements (pin blanc); Contribuer au rétablissement des espèces floristiques et fauniques à statut précaire (pin blanc, BOJ); Appliquer un modèle de répartition des interventions forestières qui s'inspire de la forêt naturelle Pessière et (sapinière); Mieux disperser les coupes sur le territoire et les limiter à de plus petits volumes tout en conservant un pourcentage plus important de forêt mature indispensables à la survie du gros gibier; Assurer une gestion du réseau routier en minimisant les impacts écologiques; Fragmentation des habitats fauniques par les activités sylvicoles et la construction d'infrastructure. 	<ul style="list-style-type: none"> Consigne de réintroduction du PIB 	
1.06	La diversité génétique indigène du territoire	Le besoin de maintenir la diversité des patrimoines génétiques au sein des populations d'espèces fauniques et floristiques.	<ul style="list-style-type: none"> Protection de la régénération naturelle pour assurer un retour à partir des stocks génétiques indigènes; Contribuer à la régénération du bouleau jaune et de l'érable; Contribuer au rétablissement du pin blanc; Maintenir la diversité génétique indigène du territoire lors des activités de reboisement. 	<ul style="list-style-type: none"> FES 1.05A Organisation spatiale pessière (COS) RADF (modalité de coupe mosaïque et CPRS, répartition par UTR...) Organisation spatiale sapinière (en cours) FES 5.06B : Martre (Adoptée LSJ, Saguenay en cours) MHG : Ambiance Chasse original FES 1.04A : EMYS (modalités d'interventions) RADF Suivi des indicateurs de performance opérationnelle des BGA FES 1.08A : Sites fauniques d'intérêt (SFI) et modalités d'intervention SFI Plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier (Modalités d'aménagement adaptées en développement) Stratégie sylvicole R16 (Suim) Scénario sylvicole R15 RADF Contrôle des provenances lors du reboisement Consigne de réintroduction du PIB Contrôle des provenances lors du reboisement MHG Reboisement essences exotiques (LSJ) : en validation MFFP) Bilan du reboisement essences exotiques et hybride au PAFIT 	
1.07	Les nouvelles aires protégées	L'implantation de nouvelles aires protégées sur le territoire ou la protection de l'intégrité de celles déjà existantes.	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'implantation, la reconnaissance légale et la gestion des aires protégées dont le ministère est responsable; Collaborer au développement du réseau québécois des aires protégées en milieu forestier; Contribuer à la définition de nouveaux statuts d'aires protégées en milieu forestier; Répartition équilibrée des aires de protection; Réseau d'AP fonctionnel, représentatif de la biodiversité régionale et tenant compte des particularités du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> Participation active du MFFP aux travaux provinciaux et région 02 du comité technique sur les aires protégées Travaux auprès du MDDELCC pour la reconnaissance des refuges biologiques et des MHI comme aires protégées FES 1.07B Respect des aires protégées (SAG) FES 1.07A Superficie soustraite à l'aménagement (LSJ) 	

Critères d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Solutions (Indicateurs de performance et/ou moyens de maîtrise)
			<p>La protection des sites à signification biologique et culturelle spéciale, mais qui ne font pas partie de la liste officielle des aires protégées du MDDEP. De tels sites peuvent nécessiter des mesures de protection ou de gestion active qui permettra de perpétuer les conditions qui les rendent significatifs, sans pour autant y appliquer une conservation intégrale avec absence d'opérations forestières.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les aires protégées identifiées par les processus gouvernementaux. • Appliquer les modalités définies sur les sites d'intérêts autochtones convenus entre les Innuatsh et le gouvernement; • Favoriser l'identification et la protection des sites de signification culturelle spéciale des Pekuakamiulnuatsh. (Masheuliatsh). • Prendre en compte les sites à valeur biologiques particuliers, culturels ou spirituels identifiés par le milieu; • La protection des sites à signification biologique et culturelle spéciale, mais qui ne font pas partie de la liste officielle des aires protégées du MDDEP; • Protection du saumon atlantique et de la ouananiche. 	<p>FES 1.07B Respect des aires protégées (SAG)</p> <p>Comité d'harmonisation en aménagement durable des forêts, MFFP – PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN et Conseil de la Première Nation des Innu Essipit (PNIE)</p> <p>Prise en compte de l'affectation du territoire lors de la planification des interventions</p> <p>SGE: Fiche de signalement</p> <p>RADF</p> <p>Prise en compte de l'affectation du territoire lors de la planification des interventions</p> <p>SGE: Transmission de la localisation des frayères via la fiche de signalement</p> <p>FES 1.08A : Sites Fauniques d'intérêt (SFI)</p> <p>FES 3.02A: MH</p> <p>FES 3.02B : Milieux riverains</p> <p>TLGIRT</p> <p>Consultation publique PAFI</p> <p>Harmonisation opérationnelle BGA</p> <p>Travaux du SCT – Eau</p>
	1.08	<p>Les sites d'intérêts fauniques, floristiques, géologiques et culturels convenus</p>	<p>La protection de la matre d'Amérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de la matre d'Amérique 	<p>RADF</p> <p>Affectation du territoire (UFZ)</p> <p>Protection légale et administrative sur le territoire</p> <p>PAFIT : Aménagement écosystémique</p> <ul style="list-style-type: none"> • FES 1.01A : Entretien • FES 1.01C : Régression EPN • FES 1.02A : Structure d'âge (régénération, vieilles forêts) • FES 1.03A : Structure interne complexe (CP) • FES 1.03B : Legs biologiques (CRV) • FES 1.03C : Peuplements de seconde venue (EPC) • FES 1.03D : Perturbations naturelles (récupération des feux) • FES 1.03E : Bois mort • FES 1.04A : EMVS • FES 1.04B : Caribou (en révision) • FES 1.05A : Organisation spatiale pessière (COS) • FES 1.07B Respect des aires protégées (SAG) • FES 1.08A : Sites fauniques d'intérêt (SFI) • FES 3.02A : Milieux humides d'intérêts (MHI) • FES 3.02B : Milieux riverains • FES 5.06A : Respect des mesures d'harmonisation • FES 5.06B : Maitres (Adoptée L.S.J. Saguenay travaux en cours) • Travail du sous-comité sur les espèces socio-économique (en cours) • FES 5.06C : Mesure d'harmonisation générale • MHG : Petit gibier - chemin TFS • MHG : Ambiance Chasse original • MHG : Ambiance Site d'hébergement (SEPAQ + Pourvoiries) (Adoptée L.S.J. Saguenay en cours) • MHG : Protection ruisseau intermittent (ombre de fontaine) (suspendus) <p>Travaux auprès du MDDELCC pour la reconnaissance des refuges biologiques et des MHI comme aires protégées</p> <p>RADF (modalité de coupe mosaïque et CPRR, répartition par UTR...)</p> <p>Organisation spatiale sapinière (travaux en cours)</p> <p>TLGIRT</p> <p>Consultation publique PAFI</p> <p>Comité d'harmonisation en aménagement durable des forêts, MFFP – PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN et Conseil de la Première Nation des Innu Essipit (PNIE) (travaux en cours)</p>

Critère d'AFD	#	Enjeu TLRHT	Description sommaire	Principales préoccupations	Solutions (Indicateurs de performance et/ou moyens de maîtrise)
2. Maintien et amélioration des conditions et de la productivité des écosystèmes	2.01	La résilience et productivité des écosystèmes forestiers	La capacité d'un écosystème à se remettre d'une perturbation (naturelle / anthropique) de manière à ce que les caractéristiques antérieures à celle-ci soient rétablies au sein de l'écosystème (résilience).	<ul style="list-style-type: none"> Minimiser les pertes de superficie forestière productive Remettre en production les superficies affectées par les perturbations naturelles Protéger la régénération naturelle et la qualité des sols Tenir compte de la fertilité des sols dans la planification de l'aménagement forestier Captation de carbone Considérer des changements climatiques dans la résilience et la productivité des écosystèmes Utilisation optimale des forêts perturbées Faire des travaux de prévention plutôt qu'être en réaction à la TBE (travailler en amont) Maintien des fonctions écologiques... habitats Maintien de peuplements mélangés pour considérer certains éléments fauniques Raréfaction de certaines essences (EPB, PIB, EPN, BOU) Maintenir et/ou augmenter le rendement forestier moyen 	RADF Stratégie de production de bois Suivi forestier (composition, stocking, croissance...) FES 1.01C: Régression épinette noire Stratégie sylvicole R16 Stratégie de production de bois Suivi forestier (composition, stocking, croissance...) RADF Suivi des indicateurs de performance opérationnelle des BGA Calendrier des suivis à réaliser - PAFIT section 7.1 Suivi forestier (composition, stocking, croissance...) Stratégie de production de bois Gradient d'intensité de sylviculture R-15 Scénarios sylvicoles potentiels Stratégie de production de bois Guide sylvicoles FES 1.01C: Régression épinette noire Stratégie sylvicole R16 Stratégie de production de bois Stratégie AIPL Suivi forestier (composition, stocking, croissance...) Analyse de vulnérabilité des essences (à venir au PAFIT 2023-2018) Stratégie de production de bois Plan de récupération FES 5.07A : Optimisation de la matière ligneuse non utilisée par les usines consommatrices de biomasse Plan d'action TBE 2015-2020 Région 02 FES 1.03D : Perturbations naturelles FES 1.01C: Régression épinette noire Guide sylvicoles FES 1.01C: Régression épinette noire Consigne de réintroduction du PIB Stratégie AIPL Gradient d'intensité de sylviculture R-15 Scénarios sylvicoles potentiels Stratégie sylvicole R16 Suivi forestier (composition, stocking, croissance...) Stratégie de production de bois RADF Suivi des indicateurs de performance opérationnelle des BGA
				<ul style="list-style-type: none"> Limiter les perturbations et l'érosion des sols (ombrage) Augmenter les mesures de protection des sols et paysage en topographie montagneuse (érosion) Limiter la superficie du réseau routier et les perturbations du sol aux abords des chemins Tenir compte de la fertilité des sols dans la planification de l'aménagement forestier 	RADF Suivi des indicateurs de performance opérationnelle des BGA Prescriptions sylvicoles Gradient d'intensité de sylviculture R-15 Scénarios sylvicoles potentiels Stratégie de production de bois
3. Conservation des sols et de l'eau	3.01	La qualité des sols	Le maintien ou l'amélioration de la productivité des sols, ainsi que les problématiques liées à la perturbation des sols. Le maintien ou l'amélioration de la productivité des sols, ainsi que les problématiques liées à la perturbation des sols. La préservation des milieux humides, riverains et aquatiques, ainsi que leurs fonctions écologiques.		

Critère d'AFD	#	Enjeu TLG/RT	Description sommaire	Principales préoccupations	Solutions (indicateurs de performance et/ou moyens de maîtrise)
			<ul style="list-style-type: none"> L'impact des ponts et des ponceaux sur l'habitat du poisson et les frayères Impact de l'aménagement forestier et du développement du réseau routier sur la qualité de l'eau et les habitats aquatiques à long terme Protection du saumon atlantique et de la ouananiche 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de l'approche par bassin versant dans la planification des travaux forestiers; Assurer un suivi des chemins et traverses de cours d'eau qui ne sont plus utilisés pour la réalisation d'interventions forestières. Identification des frayères lors de constructions de chemins et d'opérations forestières ou autres travaux. Protection des frayères lors de constructions de chemins et d'opérations forestières ou autres travaux; Protection des cours d'eau, y compris les cours d'eau intermittents. Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier. Minimiser l'apport de sédiments en provenance du réseau routier; Contrôler le compactage et l'ornièrage. L'impact des camps forestiers sur la qualité de l'eau, présence de traitement adéquat de l'eau usée. Déversements accidentels d'hydrocarbures (contamination de l'eau souterraine, etc.). 	<p>RADF</p> <p>Prise en compte de l'affectation du territoire lors de la planification des interventions</p> <p>SGE: Transmission de la localisation des frayères via la fiche de signalement</p> <p>FES 1.08A : Sites Fauniques d'intérêt (SFI)</p> <p>FES 3.02A: MHI</p> <p>FES 3.02B : Milieux riverains</p> <p>PCR RADF</p> <p>Suivi des indicateurs de performance opérationnelle des BGA</p> <p>Travaux du SCT – eau</p>
	3.02	L'intégrité des milieux riverains, humides et aquatiques	<p>La préservation des milieux humides, riverains et aquatiques, ainsi que leurs fonctions écologiques.</p> <p>La préservation de la qualité et de la quantité de l'eau de surface et de l'eau souterraine.</p>	<p>SGE: Transmission de la localisation des frayères via la fiche de signalement</p> <p>RADF</p> <p>Prise en compte de l'affectation du territoire lors de la planification des interventions</p>	<p>FES 1.08A : Sites Fauniques d'intérêt (SFI)</p> <p>FES 3.02A: Milieux humides</p> <p>FES 3.02B : Milieux riverains</p> <p>PCR RADF</p> <p>RADF</p> <p>Plan de contrôle régional : PCR - RADF</p>
	3.03	La qualité et la quantité de l'eau	<p>La préservation de la qualité et de la quantité de l'eau de surface et de l'eau souterraine.</p> <p>Les pertes de superficies forestières productives liées aux activités anthropiques ou naturelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Exigences contractuelles liées aux ententes de récolte et aux contrats Certifications (BGA et entrepreneurs) directive d'arrêt des travaux IT transport de MDR ISO 14001 du MFEP – fiche de signalement Plan de mesure d'urgence incluant les déversements La loi et le règlement sur la qualité de l'environnement Travaux du SCT – Eau (en cours) RADF Prise en compte de l'affectation du territoire lors de la planification des interventions SGE: Transmission de la localisation des frayères via la Fiche de signalement FES 1.08A : Sites Fauniques d'intérêt (SFI) FES 3.02A: MHI FES 3.02B : Milieux riverains PCR RADF Suivi des indicateurs de performance opérationnelle des BGA RADF Plan de contrôle régional : PCR - RADF Suivi des indicateurs de performance opérationnelle des BGA RADF Plan de contrôle régional : PCR - RADF Suivi des indicateurs de performance opérationnelle des BGA FES 1.01C : Régression épiphyte noire Plans spéciaux de récupération et de remise en production des landes Stratégie sylvicole (R16) reboisement des landes et feux Stratégie de reboisement en AIPL 	<p>RADF</p> <p>Plan de contrôle régional : PCR - RADF</p> <p>RADF</p> <p>Exigences contractuelles liées aux ententes de récolte et aux contrats</p> <p>Certifications (BGA et entrepreneurs)</p> <p>directive d'arrêt des travaux</p> <p>IT transport de MDR</p> <p>ISO 14001 du MFEP – fiche de signalement</p> <p>Plan de mesure d'urgence incluant les déversements</p> <p>La loi et le règlement sur la qualité de l'environnement</p> <p>Travaux du SCT – Eau (en cours)</p> <p>RADF</p> <p>Prise en compte de l'affectation du territoire lors de la planification des interventions</p> <p>SGE: Transmission de la localisation des frayères via la Fiche de signalement</p> <p>FES 1.08A : Sites Fauniques d'intérêt (SFI)</p> <p>FES 3.02A: MHI</p> <p>FES 3.02B : Milieux riverains</p> <p>PCR RADF</p> <p>Suivi des indicateurs de performance opérationnelle des BGA</p> <p>RADF</p> <p>Plan de contrôle régional : PCR - RADF</p> <p>Suivi des indicateurs de performance opérationnelle des BGA</p> <p>RADF</p> <p>Plan de contrôle régional : PCR - RADF</p> <p>Suivi des indicateurs de performance opérationnelle des BGA</p> <p>FES 1.01C : Régression épiphyte noire</p> <p>Plans spéciaux de récupération et de remise en production des landes</p> <p>Stratégie sylvicole (R16) reboisement des landes et feux</p> <p>Stratégie de reboisement en AIPL</p>
4. Maintien de	4.01	La perte de superficies forestières	<p>Les pertes de superficies forestières productives liées aux activités anthropiques ou naturelles.</p> <p>La prise en compte et la lutte aux changements climatiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la productivité des écosystèmes en réduisant la superficie du réseau routier et les perturbations du sol aux abords des chemins. Minimiser la conversion des terres. 	

Critère d'AFD	#	Enjeux TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Solutions (Indicateurs de performance et/ou moyens de maîtrise)
				<ul style="list-style-type: none"> Réhabiliter du milieu après utilisation pour des infrastructures (camp, gravière...). Adapter l'aménagement forestier en fonction des changements climatiques. Utiliser la forêt pour lutter contre les changements climatiques en utilisant sa capacité de stockage du carbone. Problématique d'érosion en hausse (augmentation des débits), considérer les changements climatiques pour l'aménagement des ponts et des pontceaux. 	<p>RADF</p> <p>Stratégie de reboisement en APLI Plans sylvicoles (F16) reboisement des landes et feux Plans SPACIAUX de récupération et de remise en production des landes FES 1.01C : Régession EPN Plan d'action changement climatique - priorité 27 Stratégie de production de bois</p> <p>Nouveau calcau de débit intégrant un calibrage pour les changements climatiques</p>
	4.02	Les changements climatiques	La prise en compte et la lutte aux changements climatiques. La vitalité actuelle et future des communautés qui dépendent de la mise en valeur du milieu forestier.	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les avantages socio-économiques multiples que la forêt procure à la société. Harmoniser les activités de récoltes dans les limites municipales ou à proximité des limites municipales en cohérence avec les futures forêts de proximité. S'assurer que les organismes œuvrant en forêt de proximité puissent continuer l'aménagement de leur territoire d'appartenance et contribuer au développement des collectivités forestières. Achat de bien et de services locaux. 	<p>FES 5.01B : Emploi dans le domaine de la forêt (LSJ) FES 5.01C : Volume récolté (LSJ) FES 5.01D : Destination des bois (LSJ) Stratégie de production de bois MHG : Protection ruisseau intermittent (ombie de fontaine) (suspendus) MHG : Ambiance Site d'hébergement (SEPAQ + Pourvoires) (Adoptée LSJ, Saguenay en cours)</p> <p>FES 5.01A : Forêt de proximité (LSJ) TLGIRT Consultation publique PAFI Harmonisation opérationnelle BGA Entente de gré à gré entre BGA et organismes d'aménagements</p>
5. Bénéfices économiques et sociaux	5.01	Le bien-être et la résilience des collectivités forestières	La vitalité actuelle et future des communautés qui dépendent de la mise en valeur du milieu forestier. La vitalité actuelle et future des communautés autochtones qui dépendent de la mise en valeur du milieu forestier	<ul style="list-style-type: none"> Offrir aux collectivités locales et aux communautés autochtones des possibilités de participer et de prendre en main la gestion et la mise en valeur du milieu forestier. Offrir aux collectivités locales et aux communautés autochtones des possibilités de participer et de prendre en main la gestion et la mise en valeur du milieu forestier. Favoriser le développement de la main d'œuvre et de l'entrepreneuriat autochtone. Favoriser la création de programmes de formation pour les jeunes et de perfectionnement pour les adultes axés sur l'aménagement intégré des ressources et du territoire qui correspondent aux valeurs des Pékuakamiujuatsh. (Méshtéujatsh). Conserver l'accès au territoire après les interventions des forestières. 	<p>TLGIRT Consultation publique et autochtone PAFI Harmonisation opérationnelle BGA FES 5.01A : Forêt de proximité (LSJ) FES 5.01B : Emploi dans le domaine de la forêt (LSJ) FES 5.01C : Volume usiné (LSJ)</p> <p>TLGIRT Consultation publique et autochtone PAFI Mesure d'harmonisation opérationnelle (BGA) Comité d'harmonisation en aménagement durable des forêts, MFFP – PEKUAKAMIUJATSH TAKUHKAN et Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (PNIE) (travaux en cours)</p>
	5.02	Le bien-être et la résilience des communautés autochtones	La gestion du réseau routier forestier existant et futur. Aborde la prise en charge des coûts d'établissement et d'entretien, le contrôle de l'accès et la fermeture de chemins.	<ul style="list-style-type: none"> Conserver l'accès au territoire après les interventions des forestières. 	<p>RADF Mesure d'harmonisation (planification et opérationnelle) Ententes de récoltes et obligations contractuelles</p>

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Solutions (Indicateurs de performance et/ou moyens de maîtrise)
	5.03	La gestion intégrée de l'accès	La gestion du réseau routier forestier existant et futur. Aborde la prise en charge des coûts d'établissement et d'entretien, le contrôle de l'accès et la fermeture de chemins.	<p>Contrôle de l'accès pour les territoires à droits exclusifs (accessible par avion seulement, gestion du prélèvement, quaiédué, vol, vandalisme).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Problématique d'érosion en hausse (augmentation des débits), considérer les changements climatiques pour l'aménagement des ponts et des ponceaux. • Assurer un suivi des chemins et traverses de cours d'eau qui ne sont plus utilisés pour la réalisation d'interventions forestières afin que ceux-ci n'atteignent pas le milieu aquatique et afin de maintenir un accès au territoire pour la pratique d'activités récréatives. 	<p>Mesure d'harmonisation (planification et opérationnelle) TLGIRT Consultation publique et autochtone PAFI</p> <p>Nouveau calcul de débit intégrant un calibrage pour les changements climatiques</p> <p>Travaux du SCT – eau</p>

		<p>• Maintenir la qualité des paysages / milieu d'apparence naturelle;</p> <p>• Forêt vierge, sans aménagement, intégrité des espaces naturelles</p> <p>• L'apparence naturelle et l'ambiance forestière dans le corridor visuel des principales routes d'accès à la région;</p> <p>• L'aspect visuel autour des parcs nationaux, près des grands centres, lieux très fréquentés, route panoramique, routes d'accès à la région</p> <p>• Tenir compte des sites d'activités présents et potentiels sur le territoire et y maintenir une haute qualité de paysages.</p> <p>• Concilier les différents usages des paysages</p> <p>• Les coupes à blanc, coupe avec essences sans preneurs, graviers, les emprises de route surdimensionnées impactent la qualité des paysages.</p> <p>• La grandeur des superficies récoltées dans le paysage</p> <p>• Les travaux sylvicoles (scarifiage, EPC récent) ont un impact à court terme sur le paysage</p> <p>• L'aspect visuel du déboisement le long des chemins d'accès aux sites de villégiatures importants;</p> <p>• Présence le long des chemins, des las d'andains qui sont actuellement laissés sur le territoire notamment sur les chemins donnant accès à des sites d'intérêt (chalet, accueil, campsite)....</p> <p>• La présence de ligne de transmission d'énergie, éolienne, tours de communication</p> <p>• Les perturbations naturelles (feux, insectes, chablis,...) peuvent constituer un frein à l'appréciation des paysages</p> <p>• Appropriation du territoire, conflit d'usage rendant l'harmonisation impossible</p> <p>• Préserver la possibilité forestière présente dans les paysages, paysage humanisé</p> <p>• Reconnaître la valeur économique des paysages</p> <p>• La réglementation et l'harmonisation des interventions dans le paysage est mal connu.</p> <p>• L'ampleur des superficies présentées lors des consultations fait peur</p> <p>• Perception négative de l'aménagement versus la conservation de la qualité du paysage</p> <p>• Le paysage est au cœur de la plupart des enjeux d'harmonisation</p>	<p>RADF TLGIRT Consultation PAFI Mesure d'harmonisation opérationnelle (BGA) FES 5.06A : Respect des mesures d'harmonisation MHG : Ambiance Site d'hébergement (SEPAQ + Pourvoires) (Adoptée L.S.J, Sagueneay en cours) Prise en compte de l'affectation du territoire lors de la planification des interventions</p> <p>Inventaire des sites d'importance pour leur valeur paysagère</p> <p>Instruction matière ligneuse non-utilisée (IMLNU)</p> <p>RADF TLGIRT Consultation PAFI Mesure d'harmonisation opérationnelle (BGA) FES 5.06A : Respect des mesures d'harmonisation</p> <p>Consultation publique (autres ministères)</p> <p>FES 1.03D : Perturbations naturelles (récupération des perturbations)</p> <p>RADF TLGIRT Consultation PAFI Mesure d'harmonisation opérationnelle (BGA) FES 5.06A : Respect des mesures d'harmonisation</p> <p>FES 1.03D : Perturbations naturelles (récupération des feux)</p> <p>Documenter sous forme de guide, chapitre du PAFIT ou FES, la stratégie d'aménagement des paysages.</p> <p>Présenter les ententes prises et les modalités appliquées (aménagement adapté) en matière de paysage.</p> <p>Documenter le respect des ententes.</p> <p>Pancartes explicatives de l'aménagement</p> <p>Plan de communication</p> <p>Travailler sur les perceptions, réduire l'écart entre les perceptions</p> <p>Présenter les superficies protégées (UFZ) lors des consultations et non seulement les interventions</p> <p>S'inspirer de ce qui est déjà fait ailleurs</p> <p>PCR-RNI LADTF (article 2.3, 227, 231, 248) SGE - Fiche de signalement (plaine, personnelle terrain...) Personnel d'entretien Plans spéciaux de récupération et de remise en production des terres Plan d'action TBE 2015-2020 Région 02 Stratégie de production de bois</p>
5.04	La qualité visuelle des paysages sur les sites sensibles retenus	La préservation de la qualité visuelle des paysages forestiers sur les sites sensibles retenus	
5.05	La perte et la non-utilisation de volumes ligneux marchands	Les volumes de bois marchands perdus ou non utilisés affectés par les opérations de récolte et perturbations naturelles	

	<ul style="list-style-type: none"> Pillage du bois de chauffage. Cohabitation des opérations forestières, des villégiateurs et des autres activités récréotouristiques. Abondance, diversité et qualité de la faune; Maintenir, protéger et améliorer les habitats fauniques lors d'opérations forestières; Être en mesure de répondre aux attentes actuelles et futures de la clientèle des territoires forestiers structurés compte tenu de la portée temporelle des impacts de l'aménagement forestier. La clientèle des territoires fauniques structurés recherche la tranquillité et la beauté du site avant le succès de la pêche et de la chasse. 	<p>Les problématiques de cohabitation entre l'usage à des fins de production ligneuse et les autres utilisations du territoire et des ressources</p>	<p>Utilisation multi-usage du territoire</p>	<p>5.06</p>
<p>LADTF (article 2.3, 227, 231, 248) SGE - Fiche de signalement (plaintes, personnel terrain,...) Personnel d'enquête</p> <p>TLGIIRT Consultation PAFI Harmonisation (planification, opérationnelle et générique) FES 5.06A : Respect des mesures d'harmonisation Affectation du territoire (UFZ) MHG : Ambiance Site d'hébergement (SEPAQ + Pourvoitres) (Adoptée L.S.J. Saguenay en cours)</p> <p>RADF Affectation du territoire (UFZ) Protection légale et administrative sur le territoire PAFIT : Aménagement écosystémique</p> <ul style="list-style-type: none"> FES 1.01A : Entretien FES 1.01C : Régression EPN FES 1.02A : Structure d'âge (régénération, vieilles forêts) FES 1.03B : Legs biologiques (CRV) FES 1.03C : Peuplements de seconde venue (EPC) FES 1.03D : Perturbations naturelles (récupération des feux) FES 1.03E : Bois mort FES 1.04A : EMVS FES 1.04B : Caribou (en révision) FES 1.05A : Organisation spatiale pessière (COS) FES 1.08A : Sites fauniques d'intérêt (SFI) FES 3.02A : Milieux humides d'intérêt (MHI) FES 3.02B : Milieux riverains <p>FES 5.06B : Martre (Adoptée L.S.J. Saguenay en cours) Travail du sous-comité sur les espèces socio-économique (en cours) MHG : Petit gibier - chemin TFS MHG : Ambiance Chasse original MHG : Ambiance Site d'hébergement (SEPAQ + Pourvoitres) (Adoptée L.S.J. Saguenay en cours) MHG : Protection ruisseau intermittent (ombre de fontaine) (suspendus) MHG : Petit gibier - chemin TFS MHG : Ambiance Chasse original MHG : Ambiance Site d'hébergement (SEPAQ + Pourvoitres) (Adoptée L.S.J. Saguenay en cours)</p> <p>TLGIIRT Consultation PAFI Harmonisation (planification, opérationnelle et générique) MHG : Petit gibier - chemin TFS MHG : Ambiance Chasse original MHG : Ambiance Site d'hébergement (SEPAQ + Pourvoitres) (Adoptée L.S.J. Saguenay en cours) FES 5.01A : Forêt de proximité (L.S.J.) Stratégie de production de bois Consultation PAFI</p> <p>Mesure d'harmonisation opérationnelle (BGA) FES 5.06A : Respect des mesures d'harmonisation</p> <p>Affectation du territoire (sentier enregistré au RDE) Consultation PAFI Mesure d'harmonisation opérationnelle (BGA) FES 5.06C : Mesure d'harmonisation générique FES 5.06A : Respect des mesures d'harmonisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte de l'ambiance de chasse dans la planification. Lors des consultations, tenir compte et présenter l'impact cumulatif des interventions Maintenir et ou améliorer les attributs de la forêt pour les besoins de l'industrie touristique. Protéger le potentiel forestier des futurs projets de forêt de proximité. Quiétude; Calendrier de réalisation des travaux qui tiennent compte des autres usagers (période de chasse); Tenir compte des sites présents et futurs d'activités récréatives: le sentier pédestre existant sur la Montagne des conscripts, près du poste d'accueil sud. 			

		<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des coupes adaptées en fonction des besoins comme outil d'harmonisation. 	<p>Consultation PAFI FES 5.06C : Mesure d'harmonisation générique FES 5.06A : Respect des mesures d'harmonisation FES 1.03A : Structure interne complexe (CP) FES 1.03B : Legs biologiques (CRV) FES 1.03C : Peuplements de seconde venue (EPC) FES 1.03E : Bois mort MHG : Ambiance Site d'hébergement (SEPAQ + Pourvoires) (Adoptée LSJ, Saquevenay, en cours)</p>	
5.07	<p>Le développement des produits ligneux et la mise en valeur accrue de la matière ligneuse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir le développement de l'acériculture Protection des érablières Mettre en valeur les produits forestiers non ligneux du milieu forestier Promouvoir l'utilisation des produits du bois et la diversité des produits. Contribuer à la seconde et troisième transformation des produits du bois. Soutenir le développement de la filière de la biomasse forestière. Coûts d'approvisionnement permettant des opérations d'usine compétitives et durables. 	<p>Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier à des fins de bleuâtières (hors portée) Délivrance d'autorisation de récolte de différents PNIL Veille sur le développement de cette filière</p>	
5.08	<p>La compétitivité des entreprises du domaine forestier</p>	<ul style="list-style-type: none"> Approvisionnement certifié selon les besoins industriels Assurer une prévisibilité dans les approvisionnements des usines. S'assurer d'une planification PRAN R154 composée de blocs prescrits et harmonisés couvrant au minimum 300 % des besoins annuels (BGA et BMMB). Effectuer des interventions sylvicoles bien adaptées à l'écologie des sites, aux objectifs poursuivis et en fonction de leur rentabilité économique. 	<p>Stratégie 2012-1017: Pour transformer l'industrie québécoise des produits forestiers (hors portée) Stratégie de production de bois Biomasse (LSJ soulement) FES 5.08A : \$ travaux sylvicoles non-commerciaux (LSJ) FES 5.08B : Volume récolté (LSJ) FES 5.08C : Qualité des bois (LSJ) FES 5.08D : Valeur des bois (LSJ) FES 5.01C : Destination des bois (LSJ) Travaux de la table opérationnelle Entente CIFQ-MFFP Travaux de la TLGIRT (mandat 2) Travaux de la table opérationnelle (Comité mixte certification) Entente CIFQ-MFFP</p>	
5.09	<p>Le rendement ligneux du territoire en quantité et en qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le plein boisement des parterres de coupe suite à la récolte forestière. Utilisation optimale du parterre de coupe Optimisation de la matière ligneuse Maintenir à moyen et long terme des conditions assurant la viabilité des activités d'aménagement forestier (éviter l'écrémage) Optimisation de la matière ligneuse Utilisation de la biomasse forestière à titre de solution pour faciliter la remise en production (pas d'andains, optimisation de la récupération) 	<p>Table opérationnelle PRAN R154:</p> <p>R15 Scénarios sylvicoles potentiels Stratégie sylvicole R16: Intègre des gradients d'intensité sylvicole en fonction de l'écologie Guide sylvicole PAFIT Annexe 11 – Analyse économique de la stratégie Stratégie de production de bois Stratégie AIPL Stratégie sylvicole R16 Calendrier des suivis à réaliser - PAFIT section 7.1 Suivi forestier (Composition, stocking, croissance,...) Stratégie de production de bois FES 5.08C : Qualité des bois (LSJ) FES 5.08D : Valeur des bois (LSJ) Bilan des contraintes Plans spéciaux de récupération et de remise en production des landes Suivi forestier (composition, stocking, croissance,...) Stratégie de production de bois Stratégie sylvicole R16 (Reboisement des landes et feux)</p>	<p>FES 5.07A : Optimisation de la matière ligneuse non utilisée par les usines consommatrices de biomasse</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Prioriser les interventions sylvicoles pour la remise en production des superficies affectées par les perturbations, en s'assurant de récupérer le maximum de superficies forestières productives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Valoiriser les interventions sylvicoles pour la remise en production des superficies affectées par les perturbations, en s'assurant de récupérer le maximum de superficies forestières productives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Valoiriser les métiers de la foresterie en concertation avec les milieux d'enseignement; Améliorer les perceptions à l'égard de l'utilisation de la forêt. • L'abondance, la rétention et la formation d'une main d'œuvre qualifiée pour le secteur forestier; Assurer une main d'œuvre stable de qualité et suffisante pour répondre aux besoins des employeurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser les intérêts, les valeurs, les besoins et les attentes de la population à l'égard de la gestion et de l'aménagement des forêts du Québec; • Améliorer la qualité de la participation des acteurs du milieu forestier à la planification de l'aménagement forestier intégré; • Participer activement à l'élaboration des plans d'aménagement forestier et aux exercices de concertation régionale; • Favoriser la concertation sur le territoire afin de minimiser les conflits d'usages; • Assurer la cohérence et l'intégration des interventions sur le territoire; • Préciser les intérêts, les valeurs, les besoins et les attentes des communautés autochtones à l'égard de la gestion et de l'aménagement des forêts du Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la prise en charge régionale de la gestion du territoire et des ressources naturelles; • Intégrer les nouvelles connaissances et les nouvelles techniques dans le but d'optimiser la gestion et la planification forestière; • Assurer le transfert des connaissances aux différents acteurs; • Favoriser la concertation par des activités de formation et d'information; • Accessibilité des informations se déroulant de façon transparente et que toutes informations soient partagées entre les partenaires.
5.10	La culture forestière	L'enrichissement culturel de la population locale qui vise à développer leurs connaissances générales, leurs intérêts pour le milieu forestier et valoriser le domaine forestier.		L'abondance, la rétention et la formation d'une main d'œuvre qualifiée pour le secteur forestier.	La participation des différents acteurs à la gestion intégrée des ressources et du territoire	
5.075 5.11				Les problématiques liées à la sécurité des travailleurs qui œuvrent sur le territoire ou dans les industries qui dépendent du territoire et de ses ressources.		
5.12						
6.01						
6.02						

6. Prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées

6.03	Le respect des droits, traités et ententes avec les communautés autochtones	La reconnaissance et le respect des droits ancestraux, autochtones et issus de traités. La nécessité de comprendre et respecter les exigences juridiques actuelles qui ont trait aux droits ancestraux autochtones et issus de traités.	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les modalités définies sur les sites d'intérêts autochtones convenus entre les Innuatsh et le gouvernement; • Convenir et respecter les ententes d'harmonisation avec les communautés autochtones; • Poursuivre la mise en œuvre des ententes convenues entre le gouvernement du Québec et les nations et les communautés autochtones. • Favoriser une démarche qui permet la documentation et l'intégration des connaissances traditionnelles et des expériences des Pekukamiulnuatsh (Mashteuilatsh) et des Essipimnuat (Essipit) dans la gestion forestière. 	Comité d'harmonisation en aménagement durable des forêts, MFFP – PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN et Conseil de la Première Nation des Innu Essipit (PNIE) (travaux en cours)
6.04	L'intégration du savoir traditionnel et de l'utilisation ancestrale autochtone dans la gestion forestière	La nécessité d'intégrer le savoir traditionnel et de respecter l'utilisation autochtone dans la gestion et la planification forestière.		Comité d'harmonisation en aménagement durable des forêts, MFFP – PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN et Conseil de la Première Nation des Innu Essipit (PNIE) (travaux en cours)

ANNEXES

Version/date		Historique de la fiche		Commentaires	
Version/date	Actions	Date	Sections modifiées		
1.0	Adhésion	2016-12-15 2016-12-20	Création initiale		Adhésion TLGIRT Lac St-Jean (15 décembre 2016) Adhésion TLGIRT Saguenay (20 décembre 2016)
1.1	Présentation aux TLGIRT pour bonification et adoption aux prochains CT	02/11/2017 07/11/2017			Version avec intégration des travaux de la saison 2016-2017
2.0	Adhésion	2017-12-12 2017-12-14	Enjeu 5.9 : Ajout préoccupation principale (Danger écrémage) MGH Original -> MHG Ambiance Chasse original		Validation et bonification des préoccupations et solutions par les délégués des TLGIRTs
2.1	Présentation aux TLGIRT	2018-05-18 2018-06-14	Bonification Colonne Solution : MHG : Ambiance Site d'hébergement (en cours) Biomasse MHG : Ombre de fontaine (en cours)		Bonification des solutions issues des travaux de la TLGIRT saison 2017-2018 Identification des principales préoccupations répondues par les solutions 2017-2018
2.2	Présentation aux TLGIRT	2018-10-16 2018-10-18	Tableau initial de la saison 2018-2019		Validation des préoccupations et solutions par les délégués des TLGIRTs durant l'été 2018
2.3	Présentation aux TLGIRT	2018-12-06 (SAG) 2018-12-13 (LSJ)	Tableau ajusté de la saison 2018-2019		Intégration des nouvelles principales préoccupations TLGIRT Saguenay – adoption le 6 décembre 2018 TLGIRT Lac St-Jean – adoption le 13 décembre 2018 Intégration des commentaires de François Lévesque du 21/12/2018
2.4	Présentation et adoption aux TLGIRTs	2019-05-30 (SAG) 2019-05-23 (LSJ)	Tableau ajusté de la saison 2018-2019		MHG : Ambiance Site d'hébergement (SEPAQ + Pourvoies) (Adoptée LSJ, Saguenay en cours) (en-œuvre) FES 1.03C : Peuplements de seconde venue (EPC) (en-révision) FES 3.02B : Milieux riverains Litière-boisée (Sag) Enjeu 5.04 : Qualité paysage : Ajout Solution : Travaux sur les paysages (Sag) - En cours (LSJ) Enjeu 5.10 : Culture forestière : Ajout Solution : Suivi annuel des travaux de l'association forestière régionale 02

2.5	Présentation et adoption aux TLGIRTS	2019-10-31 (SAG) 2019-10-24 (LSJ)	Projet : Tableau ajusté de la saison 2019-2020	<p>FES 5.06B : Maitre (LSJ-évaluation) (Adoptée LSJ, Saguenay en cours)</p> <p>MHG : Protection ruisseau Intermittent (ombre de fontaine) (en-cours) (Suspendus)</p> <p>Organisation spatiale sapinière (à-venir) (travaux en cours)</p> <p>MHG Reboisement Essences Exotiques (en-validation-MFFP) (LSJ : en validation MFFP)</p> <p>Enjeu 1.06 : Ajout Solution : Bilan du reboisement essences exotiques et hybrides au PAFT</p> <p>FES 6.01A : Satisfaction des partenaires délégués (en révision)</p> <p>FES 1.04B : Caribou (en révision)</p> <p>Plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier et modalités de gestion — région 02</p> <p>Modalités de gestion du plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier : Plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier (Modalités d'aménagement adaptées en développement)</p>
2.6	Version préliminaire de fin de saison 2019-2020	2020-12-10 (SAG) 2020-10-15 (LSJ)	Ajustement en fonction de l'atelier sur les paysages au Saguenay de février 2020	<p>Modification de l'enjeu paysage (Sag)</p> <p>Ajustements réalisés par le MFFP afin d'ajouter des solutions existantes (moyens de maîtrise) pour les nouvelles grandes préoccupations ajoutées (à valider)</p>
2.7	Version adoptée de début de saison 2020-2021	2020-12-10 (SAG) 2020-10-15 (LSJ)	Ajustement en fonction de l'atelier sur les priorités TLGIRT LSJ du 12 décembre 2019	<p>Ajustements réalisés à partir des commentaires de l'atelier sur les priorités LSJ</p> <p>Ajustements réalisés par le MFFP afin d'ajouter des solutions existantes (moyens de maîtrise) pour les nouvelles grandes préoccupations ajoutées</p>
2.8	Version préliminaire de début de saison 2021-2022	2020-10-21 (SAG) 2021-10-14 (LSJ)	Présenté et adopté en début de saison - Version préliminaire de fin de saison 2019-2020	<p>S.O.</p>
			Présenté en début de saison - Version préliminaire de fin de saison 2020-2021	<p>S.O.</p>

**ANNEXE 8 : FICHES ENJEU-SOLUTION ADOPTÉES PAR LA TLGIRT LAC-
SAINT-JEAN**

Lors de la saison 2021-2022, les délégués de la TLGIRT Lac-Saint-Jean n'ont pas élaboré de nouvelles fiches enjeu-solution.

Le recueil des fiches enjeu-solution de la TLGIRT Lac-Saint-Jean est disponible à l'adresse suivante :
<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/saguenay-lac-st-jean>

**ANNEXE 9 : FICHES ENJEU-SOLUTION ADOPTÉES PAR LA TLGIRT
SAGUENAY**

Lors de la saison 2021-2022, les délégués de la TLGIRT Saguenay n'ont pas élaboré de nouvelles fiches enjeu-solution.

Le recueil des fiches enjeu-solution de la TLGIRT Saguenay est disponible à l'adresse suivante :
<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/saguenay-lac-st-jean>